

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY**  
**Service PRODUCTION & DISTRIBUTION**  
**D'EAU POTABLE**

Maison de l'eau et de l'assainissement  
PAE Monplaisir  
64800 BENEJACQ

---

**Rapport annuel sur le Prix**  
**Et la Qualité du Service**

**EAU POTABLE**

*Exercice 2018*



***Renouvellement des dispositifs de comptage d'eau potable chez l'utilisateur***  
***(robinet inviolable, bague anti-fraude, compteur, robinet /clapet/purge***

*En application de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'Arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'Arrêté du 2 mai 2007*

# ANNEE 2018

## PRÉAMBULE

Le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Eau Potable, est un rapport obligatoire.

« *Le président présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers* » (Conformément à l'Arrêté du 2 décembre 2013, modifiant l'Arrêté du 2 mai 2007, pris pour application de l'article L2224-5 et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales)

### **A destination des usagers**

Le rapport annuel est un outil de communication entre les élus, leur assemblée délibérante et les usagers des services d'eau et d'assainissement. Il doit pouvoir être librement consulté au bureau du service de l'eau et dans les mairies.

### **Elaboré par la collectivité responsable de l'organisation du service**

Le président a la responsabilité de la rédaction et de la mise en forme du rapport ainsi que de sa communication.

### **Présenté avant le 30 septembre**

Ce rapport doit être présenté dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit au plus tard le 30 septembre 2019.

En intercommunalité, le conseil municipal de chaque commune adhérent au SEAPAN est destinataire du rapport annuel adopté par l'établissement. Le maire présente au conseil municipal, dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports qu'il aura reçus du SEAPAN, soit au plus tard le 31 décembre 2019.

### **Pour mieux évaluer la qualité et le prix du service à l'utilisateur**

Les articles D. 2224-1 à 4 du CGCT fixent la liste des indicateurs techniques (ressources, qualité, volume, etc.) et financiers (tarification, dettes, investissements, etc.) qui doivent au moins figurer dans le rapport. Les rapports peuvent être complétés par tout indicateur jugé utile. Ils peuvent également être agrémentés de plans, de croquis ou de photos. Si les compétences de la collectivité ou la localisation des ressources évoluent peu d'une année sur l'autre, seuls les indicateurs relatifs au prix et à la qualité de service ainsi que des travaux devront être actualisés.

Source : Ministère de l'Écologie, de l'Énergie du Développement durable et de l'Aménagement du territoire.

# SOMMAIRE

<b>I / GENERALITES .....</b>	<b>4</b>
<b>II / PRESENTATION DU SERVICE .....</b>	<b>6</b>
1 - Organisation.....	6
2 - Personnel dédié au service de l'eau potable.....	6
3 - Fonctionnement .....	6
<b>III / INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SYSTEME .....</b>	<b>9</b>
1 - Linéaire des réseaux.....	9
2 - Ouvrages .....	9
3 - Ressources en eau .....	10
1) Volumes achetés aux collectivités adhérentes .....	10
2) Volumes produits .....	11
3) Total des volumes d'eau potable sur l'année .....	12
4 - Volumes mis en distribution et vendus (période de relève).....	13
5 - Rendements .....	16
6 - Nombre d'abonnés.....	18
7 - Etudes de nouveaux branchements ou d'interventions.....	244
8 - Traitement des DT/DICT/ATU .....	266
9 - Contrôle des travaux de lotissements – contrôle par SEAPAN .....	27
10 - Création de réseaux d'assainissement (petits et grands projets) .....	27
11 - Etudes Grands Projets /Marchés de travaux AEP.....	27
<b>IV / INDICATEURS DE PERFORMANCE.....</b>	<b>28</b>
1 - Réseau de distribution.....	28
1) Rendement du réseau de distribution .....	28
2) Indice linéaire des volumes non comptés .....	28
3) Indice linéaire de pertes en réseau .....	30
4) Indice de pertes par abonnés .....	30
5) Indice linéaire de consommation en réseau .....	31
6) Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées.....	32
7) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable .....	34
8) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable .....	36
2 - Qualité de l'eau.....	36
1) Unité de distribution : Plaine de Nay.....	36
2) Unité de distribution : Nay Ouest .....	37
3) Unité de distribution : Bordes-Angais .....	37
4) Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau.....	38
3 – Consommation énergétique .....	38
4 – Les produits de traitement.....	39
<b>V / INDICATEURS FINANCIERS .....</b>	<b>41</b>
1 - Fixation des tarifs en vigueur pour l'année 2018.....	41
2 - Prix du service de l'eau potable .....	41
3 - Le prix de l'eau .....	42
1) Evolution du tarif de l'eau.....	43
2) Composantes de la facture d'un usager de 120 m <sup>3</sup> .....	43
3) Comparatif 2018 de la tarification d'eau potable des collectivités .....	44
4 - Budget du Service 2018.....	45

<b>5 - Recettes d'exploitation .....</b>	<b>46</b>
1) Recettes de la collectivité.....	46
2) Recettes de l'exploitant .....	46
<b>6 - Encours de la dette et montants des annuités de remboursement.....</b>	<b>47</b>
<b>7 - Montant des amortissements réalisés par la collectivité .....</b>	<b>48</b>
<b>8 - Impayés et Admissions en non-valeur ou Créances éteintes.....</b>	<b>48</b>
<b>9 - Aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité ...</b>	<b>48</b>
<b>10 - Opérations de coopération décentralisée.....</b>	<b>49</b>
<b>VI / BILAN RELATION CLIENTELE.....</b>	<b>50</b>
<b>VII / MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR AMELIORER LE FONCTIONNEMENT DU SYSTEME D'EAU .....</b>	<b>52</b>
<b>1 - Travaux 2018 .....</b>	<b>52</b>
<b>2 - Amélioration du fonctionnement &amp; entretien du réseau et des ouvrages.....</b>	<b>52</b>
<b>VIII / SYNTHESE .....</b>	<b>53</b>
<b>IX / OBJECTIFS DU SERVICE POUR L'ANNEE 2019 .....</b>	<b>55</b>
<b>1 - Travaux et contrôles .....</b>	<b>55</b>
<b>2 - Études et prospectives .....</b>	<b>55</b>
<b>3 - Fonctionnement du service.....</b>	<b>55</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>57</b>
Annexe 1 : Lettre d'information aux abonnés 2018 .....	58
Annexe 2 : Rendement de réseau par tournée de relève - 2018 .....	60
Annexe 3 : Répartition des interruptions d'eau non programmées par commune en 2018.....	63
Annexe 4 : Synthèses de la qualité de l'eau distribuée en 2018.....	67
Annexe 5 : Facture 2018.....	71
Annexe 6 : Détail des interventions en astreinte 2018.....	73
Annexe 7 : Travaux de l'exercice 2018 .....	76
Annexe 8 : Détail des interventions effectuées sur les ouvrages en 2018 .....	77
Annexe 9 : Note d'information de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne .....	78

## I / GENERALITES

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2018, la Communauté de communes du Pays de Nay a délibéré pour la prise de compétence en termes d'assainissement collectif des eaux usées et d'eau potable (production et distribution), du pluvial en zones urbaines et agglomérées.

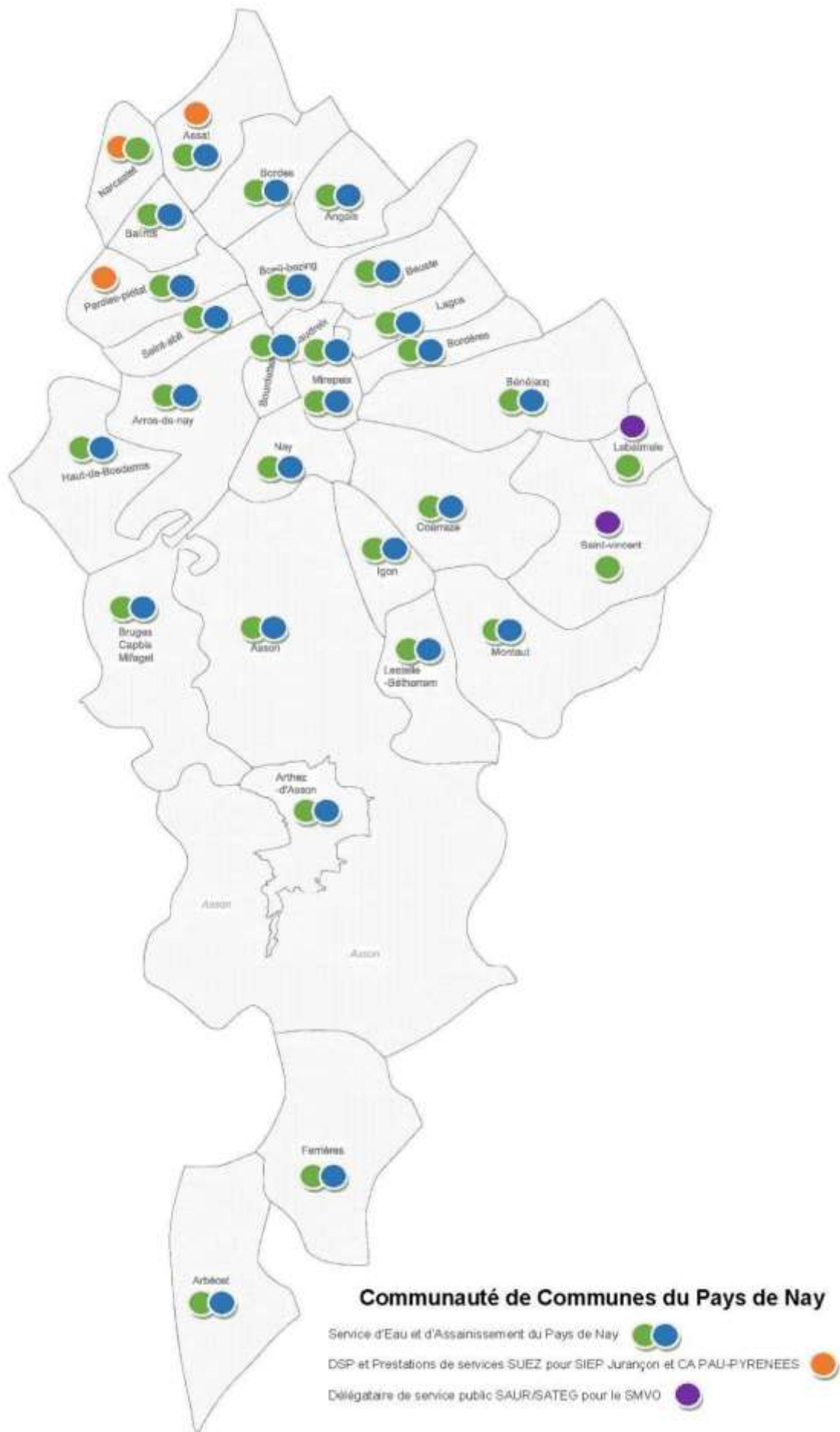
Elle a donc récupéré la compétence assainissement collectif **sur les 29 communes adhérentes** et a repris la suite de la gestion des ouvrages du Syndicat d'Eau et d'Assainissement du Pays de Nay (SEAPaN) qui était déjà une structure intercommunale créée le 1<sup>er</sup> Janvier 2014. Ce Syndicat était issu de la fusion du Syndicat d'Assainissement du Pays de Nay (SAPaN) et du Syndicat d'Eau Potable du Pays de Nay (SEPPaN lui-même issu des fusions des SIAEP Plaine de Nay et Nay Ouest en 2012).

Le siège se situe à la maison de l'eau et de l'assainissement, créée au 1<sup>er</sup> janvier 2014, dans la zone PAE Monplaisir à Bénéjacq.

Le service public d'eau potable (production et distribution) de la Communauté de communes du Pays de Nay exerce donc ses activités sur les 26 communes du territoire (ne sont pas desservies : Narcastet, Saint Vincent et Labatmale).

Assat, Pardies-Piétat sont desservies également par le SMEP de Jurançon et leur délégataire de service public est SUEZ.

Comme illustré sur **la carte page suivante**, les compétences EU/AEP sont assez diverses sur le territoire, des communes sont gérées par d'autres collectivités en matière d'eau et avec des prestations pour certaines pour l'assainissement collectif.



Périmètre Intercommunal – Assainissement Collectif et Eau Potable – 1<sup>er</sup> janvier 2018

## II / PRESENTATION DU SERVICE

### 1 - Organisation

Le personnel du service est composé de personnel mutualisé avec la Communauté de communes du Pays de Nay. Il comprend :

- 1 Directeur (ingénieur principal) en charge du suivi du service, des études, suivi des travaux et du budget...
- 3 techniciens principaux
- 1 attaché (jusqu'en mars 2018)
- 1 agent de maîtrise
- 1 contrôleur de travaux
- 2 techniciens
- 4 adjoints techniques
- 4 adjoints administratifs (agent administratif, comptable, gestion clientèle)

### 2 - Personnel dédié au service de l'eau potable

- 1 Directeur (ingénieur principal) en charge du pilotage du service
- 1 technicien principal, responsable de l'exploitation
- 2 techniciens (1ETP), responsable des travaux aep
- 1 attaché, responsable de la gestion relations clientèle et facturation
- 3 adjoints administratifs (GRC, coordination tournées et relèves, facturation, comptabilité)
- 2 techniciens (1 adjoint au responsable exploitation et 1 chargé des travaux)
- 4 adjoints techniques (clientèle et travaux)

→ Au total **9.8 ETP** sont dédiés au service de l'eau potable (2.95 ETP pour l'administratif et 6.85 pour le technique).

### 3 - Fonctionnement

Le Service eau et assainissement de la CCPN est organisé avec des « **unités opérationnelles** » exerçant des missions de service public bien spécifiques rattachées aux budgets annexe dédiés :

- **La direction**, qui gère le service, mesure les enjeux et déploie les moyens humains, financiers et matériels pour mener à bien les missions de service public.
- **Le service administratif et financier** (et GRC gestion relation clientèle),
- **Le bureau d'études** (DICT plans, SIG, études hydrauliques, branchements des particuliers, suivi des grands projets de réseaux et de postes de relevage, appui avec Moe externe pour les STEP),
- **L'unité Assainissement collectif eaux usées** avec un budget annexe : entretien des réseaux et exploitation des stations d'épuration. Unité importante comprenant aussi :
  - **L'unité SPANC**,
  - **L'unité Police de branchements**, (*diag à la caméra, urbanisme, contrôles de conformité et police de branchements,...*).
  - **L'unité Exploitation eau potable** avec un budget annexe : gestion des réseaux d'adduction et distribution, et exploitation de la production (sources et forage) et des réservoirs, compteurs, déplacement de branchements et contrôles de tous ces ouvrages.

- **L'unité Pluvial/Gémapi** : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 avec 2 budgets annexes :
  - Gestion du fonctionnement et des investissements sur les ouvrages pluviaux en zones urbaines agglomérées en relation avec les zones urbanisées ou urbanisables (pas la compétence voirie),
  - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, en partenariat avec le Syndicat Mixte du Gave de Pau.
  - L'aménagement des bassins versants
  - L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau
  - La défense contre les inondations
  - La protection et la restauration des zones humides

D'une manière générale, pour les deux compétences précitées, le service est compétent pour :

- Initier, financer et mener toutes les études de toutes natures (techniques, administratives, financières, etc...) nécessaires au bon exercice de ces compétences : études préalables, de définition, de programmation, d'évaluation, etc...;
- Choisir le mode de gestion du service, engager toutes les démarches associées et se doter de l'ensemble des moyens nécessaires;
- Assurer l'exploitation (production et distribution), le maintien en bon état de fonctionnement et le développement nécessaire des ouvrages mis à sa disposition par les communes membres, assurer l'exploitation de la collecte et le traitement des eaux usées;
- Assurer le financement et la maîtrise d'ouvrage de tous travaux en rapport avec ses compétences, notamment de renouvellement, d'amélioration, d'extension ou de premier établissement sur ses propres ouvrages et ceux mis à disposition.

Le service est également compétent pour assurer des prestations de service en se rattachant à son objet pour ses membres ou pour des personnes publiques extérieures, selon les règles en vigueur.

Il peut également être coordonnateur de commandes publiques.

Il peut en outre assurer dans son domaine de compétences, la maîtrise d'œuvre pour le compte d'une collectivité, d'un organisme ou d'un particulier ainsi que diverses études.

**Le service eau potable est exploité en régie directe depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2016.**

**Gestion du service :**

- Application du règlement de service,
- Surveillance et entretien des installations,
- Relève des compteurs.

**Gestion des abonnés :**

- Accueil des usagers,
- Facturation,
- Traitement des doléances clients.

**Mise en service :**

- Des branchements.

**Entretien :**

- De la voirie,
- De l'ensemble des ouvrages,
- Des branchements,
- Des captages,
- Des clôtures,
- Des compteurs,
- Des équipements électromécaniques,
- Des ouvrages de traitement.

**Renouvellement :**

- Des branchements < 10 ml,
- Des branchements > 10 ml,
- Des canalisations < 6 m,
- Des clôtures,
- Des compteurs,



- Des équipements électromécaniques,
- Des ouvrages de traitement.

**Entretien :**

- Des canalisations,
- Des captages,
- Du génie civil.

**Renouvellement :**

- Des branchements plomb,
- De la voirie,
- Des canalisations,
- Des captages,
- Des forages,
- Du génie civil.

En **Annexe 1** du présent rapport est jointe la lettre d'information transmise aux abonnés en 2018.

### III / INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SYSTEME

#### 1 - Linéaire des réseaux

Le linéaire du SEAPAN (ex-syndicat) du réseau, hors branchements, est d'environ **586 km** (source 2016-sig). Le linéaire est estimé sur la commune d'ARBEOST à **10km**, sur la commune de FERRIERES à **8km** et pour la commune de LESTELLE-BETHARRAM le SDAEP d'avril 2002 indique **8,2 km**.

#### 2 - Ouvrages

On dénombre **30 réservoirs** d'un volume total de **7 405 m<sup>3</sup>** et **2 réservoirs partiteurs** d'un volume total de **50 m<sup>3</sup>**, sur le territoire de la CCPN, ceux-ci sont listés dans le tableau ci-dessous :

Communes	Nombre de réservoirs	Désignation	Volumes (m <sup>3</sup> )	Télé-surveillance
ANGAÏS	1	Réservoir Angaïs	500	OUI
ARBEOST	8	Réservoir Hougarou	60	NON
		Réservoir Curebère 5m3	5	NON
		Réservoir Col de la Serre	60	NON
		Réservoir Curtous	30	NON
		Réservoir Bargayou	30	NON
		Réservoir Lascoutes	15	NON
		Réservoir Casterot	60	NON
		Réservoir Magobert	60	NON
ARROS-de-NAY	1	Réservoir Arros-de-Nay	250 (2*250 mais une abandonnée)	OUI
ARTHEZ d'Asson	1 + 1 partiteur	Réservoir Arthez d'Asson	150	OUI
		Réservoir partiteur Arthez d'Asson	25	OUI
ASSAT				
ASSON	3	Réservoir Asson Saramayou	500 (2*250) <sup>1</sup>	OUI
		Réservoir Sarramayou Mutualisé	1 000 (3 000)	OUI
		Réservoir Asson Capbern	500 (2*250) <sup>1</sup>	OUI
BALIROS	0	Réservoir Baliros	Abandonné	NON
BAUDREIX				
BENEJACQ	1	Réservoir Bénéjacq Labacoue	150	OUI
BEUSTE				
BOEIL-BEZING				
BORDERES				
BORDES				
BOURDETTES				
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	2	Réservoir Habarneau	Abandonné	-
		Réservoir Horgues	150	OUI
		Réservoir Capbis	150	-
		Réservoir Mifaget	Abandonné 60 60	OUI
COARRAZE	3	Réservoir Coarraze Labatmale	150	OUI
		Réservoir Coarraze Bas Service	1 000 (2*500) <sup>1</sup>	OUI
		Réservoir Coarraze Haut Service	600	OUI
FERRIERES	2	Réservoir Ferrières	60	NON
		Réservoir Spandelles	35	NON
HAUT-de-BOSDARROS	2	Réservoir Haut-de-Bosdarros	150	OUI

		Réservoir Coumes	150	OUI
<b>IGON</b>				
<b>LAGOS</b>				
<b>LESTELLE-BETHARRAM</b>	4	Réservoir Lestelle village Réservoir Lestelle Bétharram 1 Réservoir Lestelle-Bétharram 2 Réservoir Hameau (brise charge)	200 150 300 (2*150) <sup>1</sup> 20	OUI OUI OUI NON
<b>MIREPEIX</b>				
<b>MONTAUT</b>	2	Réservoir Montaut Sarusse Réservoir Montaut Sargaillouse	60 150	OUI OUI
<b>NAY</b>	1 + 1 partiteur	Réservoir Nay  Réservoir partiteur Nay	500 (2*500 mais une abandonnée) <sup>1</sup> 25	OUI OUI
<b>PARDIES-PIETAT</b>				
<b>SAINT-ABIT</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>31 + 2 partiteurs</b>		<b>6 755 m<sup>3</sup> + 50 m<sup>3</sup> partiteurs</b>	

### 3 - Ressources en eau

#### 1) Volumes achetés aux collectivités adhérentes

Dans le tableau ci-dessous sont présentés les volumes achetés sur l'année calendaire du 01/01/N au 31/12/N :

Achat à	Acheté en 2015 (m <sup>3</sup> )	Acheté en 2016 (m <sup>3</sup> )	Acheté en 2017 (m <sup>3</sup> )	Acheté en 2018 (m <sup>3</sup> )
SMNEP	1 532 289	1 494 124	1 445 040	1 355 968

Dans le tableau ci-dessous figurent les volumes mensuels importés (en m<sup>3</sup>) du SMNEP :

	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018
Janvier	130 686	126 360	131 876	110 583
Février	112 003	117 622	112 703	102 126
Mars	121 835	125 651	116 262	115 902
Avril	118 557	114 035	113 043	111 307
Mai	124 846	123 870	127 338	111 891
Juin	133 350	123 919	133 601	113 049
Juillet	141 850	132 234	131 260	122 676
Août	136 997	134 366	125 629	121 208
Septembre	126 651	126 464	112 541	118 428
Octobre	127 518	127 139	116 716	111 518
Novembre	125 627	115 881	112 326	108 508
Décembre	132 369	126 583	111 745	108 776
<b>TOTAL</b>	<b>1 532 289</b>	<b>1 494 124</b>	<b>1 445 040</b>	<b>1 355 968</b>
Évolution	-	-2,49%	-3,28%	-6.16%

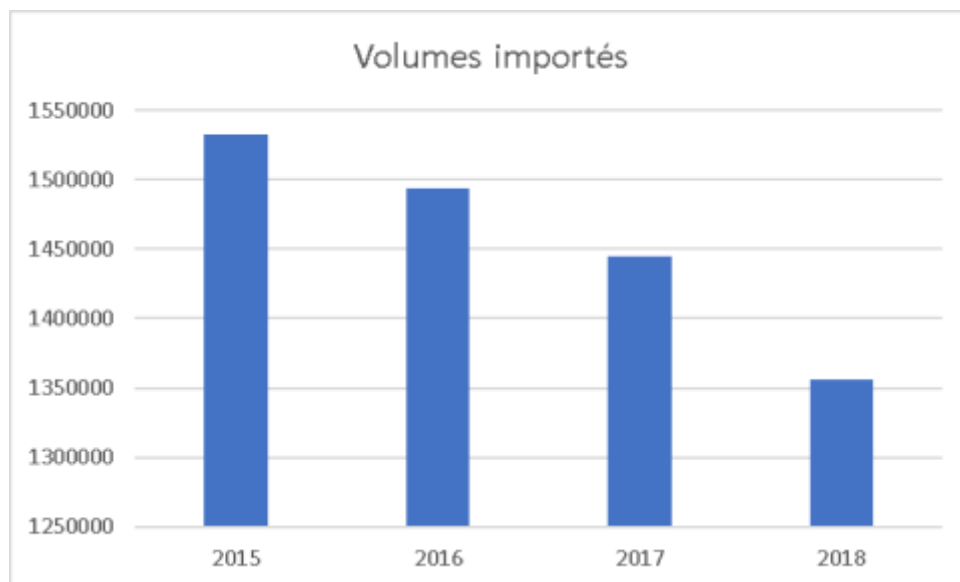


Illustration 2 : Bilan des volumes mensuels importés depuis 2015

## 2) Volumes produits

Ouvrage	Capacité de production (m³/j) Arrêté	Production 2015 (m³)	Production 2016 (m³)	Production 2017 (m³)	Production 2018 (m³)
LA MOUSCLE MONTAUT Prélèvement en nappe souterraine	800	338 013	328 694	349 548	374 277
Puit du Gave LESTELLE-BETHARRAM	60 m³/h				63 747
Source MAGOBERT ARBEOST					1 938
Source BOURRINQUETS ARBEOST					372
Source CUREBERE ARBEOST					24 087
Source LASCOUTES ARBEOST					2 860
Source des BOURDAS FERRIERES	22 m³/j en moyenne 42 m³/j au maximum 8000 m³/an				17 284

Dans le tableau ci-dessous figurent les volumes mensuels produits (en m<sup>3</sup>) par la source Loustau – La Mouscle à Montaut :

	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018
Janvier	29 225	29 649	30 402	<b>35 510</b>
Février	30 675	29 354	29 295	<b>32 876</b>
Mars	32 596	32 080	32 622	<b>32 969</b>
Avril	26 481	30 001	31 423	<b>33 224</b>
Mai	31 385	29 040	29 112	<b>34 181</b>
Juin	29 057	26 435	26 665	<b>34 955</b>
Juillet	27 314	26 097	26 914	<b>31 716</b>
Août	26 629	25 338	26 364	<b>28 967</b>
Septembre	25 304	23 860	27 805	<b>25 209</b>
Octobre	26 375	23 665	26 335	<b>26 629</b>
Novembre	25 318	27 519	29 488	<b>26 351</b>
Décembre	27 654	25 657	33 123	<b>31 690</b>
<b>TOTAL</b>	<b>338 013</b>	<b>328 694</b>	<b>349 548</b>	<b>374 277</b>
Évolution	-	-2.76%	+6.34%	+7.07%

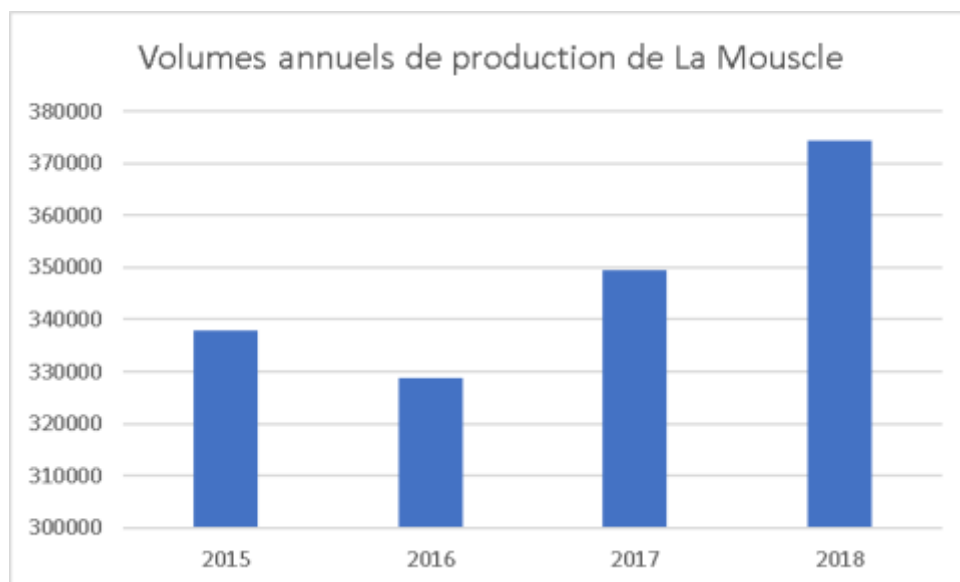


Illustration 3 : Bilans des volumes produits depuis 2015

### 3) Total des volumes d'eau potable sur l'année

Total des ressources (m <sup>3</sup> )	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2018/2017
Ressources propres	306 596	310 127	338 013	328 694	349 548	<b>484 565</b>	Valeur non comparable
Importations	1 653 985	1 587 003	1 532 289	1 494 124	1 445 040	<b>1 355 968</b>	-6.16 %
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 960 581</b>	<b>1 897 130</b>	<b>1 870 302</b>	<b>1 822 818</b>	<b>1 794 588</b>	<b>1 840 533</b>	

#### 4 - Volumes mis en distribution et vendus (période de relève)

SEAPAN (période de relève) : les deux secteurs (Plaine de Nay et Nay Ouest)

Volumes (m³)	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2017/2018
Volumes produits	306 596	310 127	338 013	331 200	324 324	<b>378 553</b>	<b>+16.72%</b>
Volumes importés	1 653 985	1 587 003	1 532 289	1 507 650	1 407 364	1 367 957	-2.8%
Volumes exportés	-	-	-		-		
<b>VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION</b>	<b>1 960 581</b>	<b>1 897 130</b>	<b>1 870 302</b>	<b>1 838 850</b>	<b>1 731 688</b>	<b>1 746 510</b>	<b>+0.8%</b>
Volumes vendus aux abonnés	1 267 000	1 382 158	1 308 470	1 318 544	1 237 385	<b>1 316 247</b>	<b>+6.37%</b>
Volumes dégrévés aux abonnés					17 395	<b>37 394</b>	<b>+115%</b>
<b>VOLUMES TOTAL VENDUS AUX ABONNES</b>	<b>1 267 000</b>	<b>1 382 158</b>	<b>1 308 470</b>	<b>1 318 544</b>	<b>1 254 780</b>	<b>1 353 641</b>	

PLAINE DE NAY (du 01/10/2017 au 30/09/2018) :

Volumes (m³)	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2017/2018
Volumes produits	306 596	310 127	338 013	331 200	324 324	<b>378 553</b>	<b>+16.72 %</b>
Volumes importés	692 335	679 363	607 185	682 615	654 923	636 282	-2.84%
Volumes exportés	-	-	-	41 320	89 531	<b>79 264</b>	<b>-11.46%</b>
<b>VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION</b>	<b>1 055 002</b>	<b>991 050</b>	<b>945 198</b>	972 495	<b>889 716</b>	<b>929 367</b>	<b>+4.45%</b>
Volumes vendus aux abonnés	710 000	770 142	716 237	735 515	681 093	<b>717 514</b>	<b>+5.34%</b>
Volumes dégrévés aux abonnés					14 991	<b>26 165</b>	<b>+74.53%</b>
<b>VOLUMES TOTAL VENDUS AUX ABONNES</b>	<b>710 000</b>	<b>770 142</b>	<b>716 237</b>	735 515	<b>696 084</b>	<b>743 679</b>	<b>+6.83%</b>

NAY OUEST (du 01/10/2017 au 30/09/2018) :

Volumes (m³)	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2016/2017
Volumes produits	-	-	-	-	-		-
Volumes importés	961 650	922 957	925 104	818 132	752 441	737 879	-1.9%
Volumes exportés	31 831	16 185	23 710	48 223	95 279	<b>79 264</b>	<b>-16.8%</b>
<b>VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION</b>	<b>897 984</b>	<b>906 772</b>	901 934	866 355	<b>847 720</b>	<b>817 143</b>	<b>-3.6%</b>
Volumes vendus aux abonnés	557 000	612 016	562 933	583 029	<b>556 292</b>	<b>563 708</b>	<b>+1.33%</b>
Volumes dégrévés aux abonnés					<b>2 404</b>	<b>11 228</b>	<b>+367%</b>
<b>VOLUMES TOTAL VENDUS AUX ABONNES</b>	<b>557 000</b>	<b>612 016</b>	<b>562 933</b>	<b>583 029</b>	<b>558 696</b>	<b>574 936</b>	<b>+2.91%</b>

Des volumes ont été exportés du secteur Plaine de Nay vers le secteur Nay Ouest en 2018.

L'écart entre les volumes mis en distribution et les volumes vendus aux abonnés correspond à la somme des volumes non comptés, à savoir :

- le volume de consommation sans comptage : volume estimé par l'exploitant, correspondant notamment au volume utilisé par les pompiers au niveau des bouches incendie;
- le volume de service : volume utilisé pour les vidanges, purges, lavages de réservoir..., ce volume de service est évalué par l'exploitant;
- les pertes.

**La consommation moyenne par abonnement domestique est de 115m<sup>3</sup> par an. Cette consommation moyenne annuelle prend en compte les volumes consommés par les petits et les gros consommateurs.**

Si l'on considère uniquement la part des consommateurs qui peut être assimilée aux ménages des particuliers : en 2018, **10 860 abonnés** ont consommé **809 104 m<sup>3</sup>** soit **72 m<sup>3</sup> par abonné et par an**. Cela représente donc 86.8% des abonnés (abonnés classiques).

En ce qui concerne les « **gros consommateurs** », ils représentent **12,4% des abonnés et consomment 40.7% du volume total vendu aux abonnés**, soit **324 m<sup>3</sup> par abonné et par an**.

Le schéma ci-dessous décrit les performances du réseau pour l'année 2018.

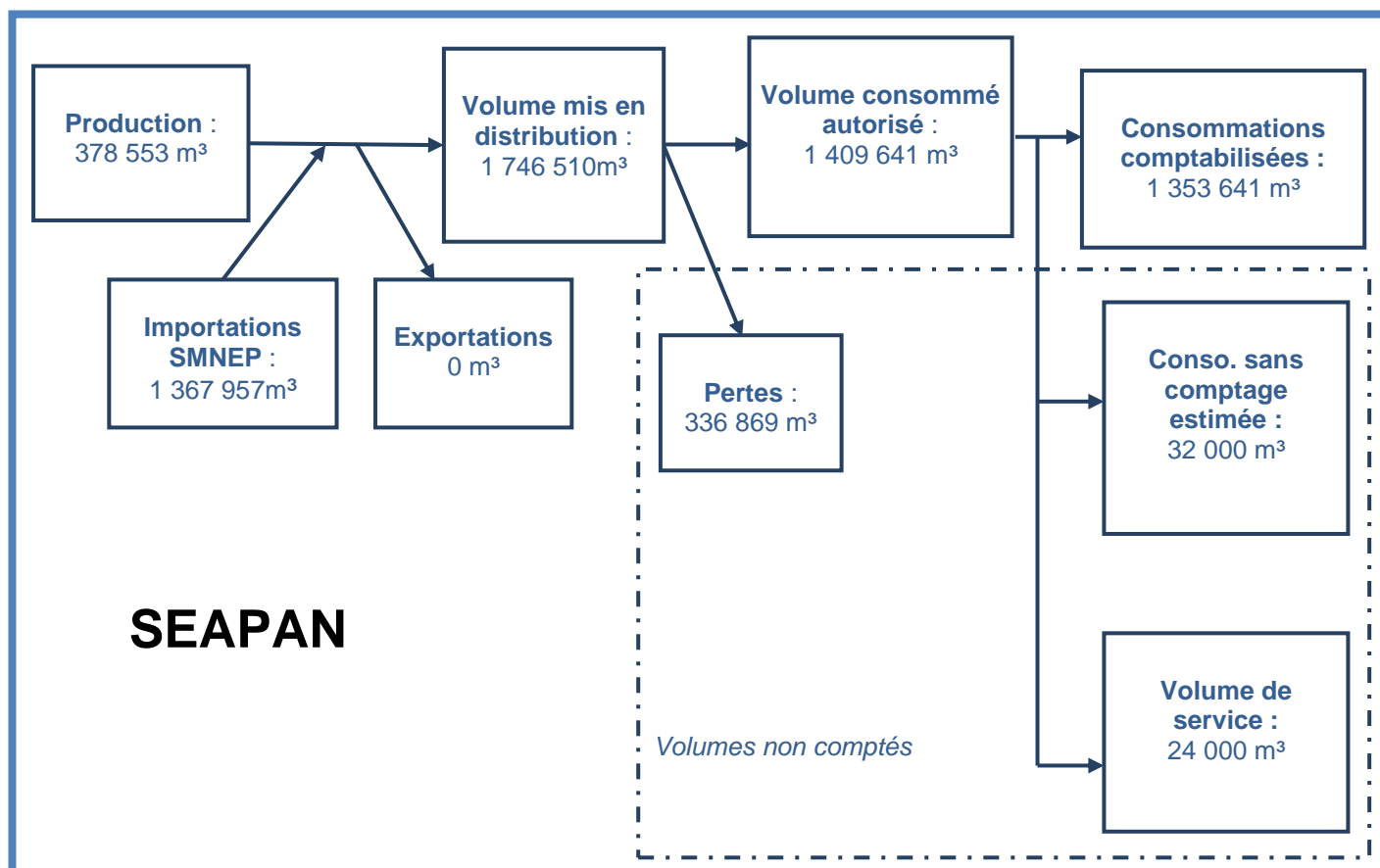


Illustration 4 : Performances du réseau d'eau potable du SEAPaN pour l'exercice 2018

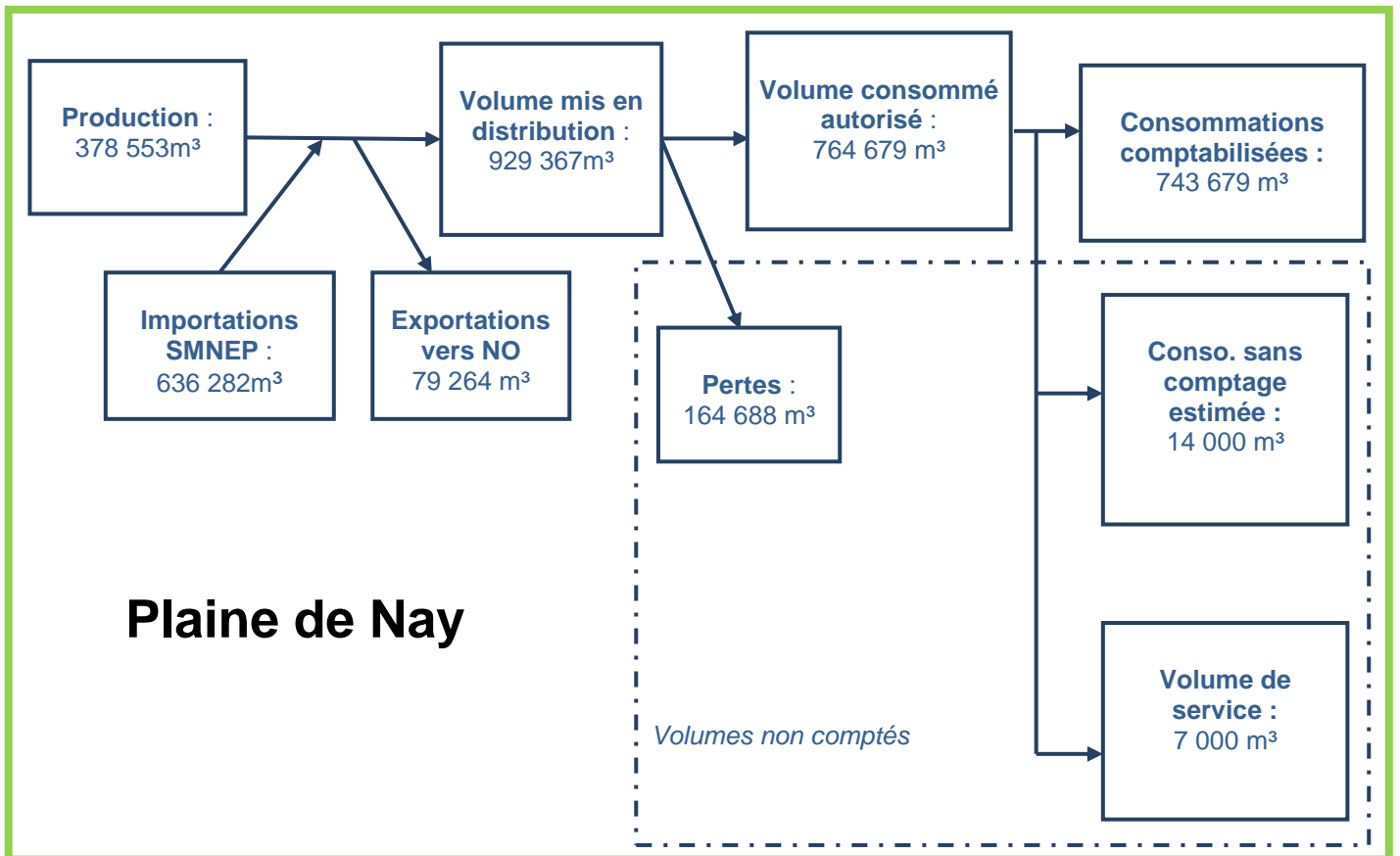


Illustration 5 : Performances du réseau d'eau potable de la Plaine de Nay pour l'exercice 2018

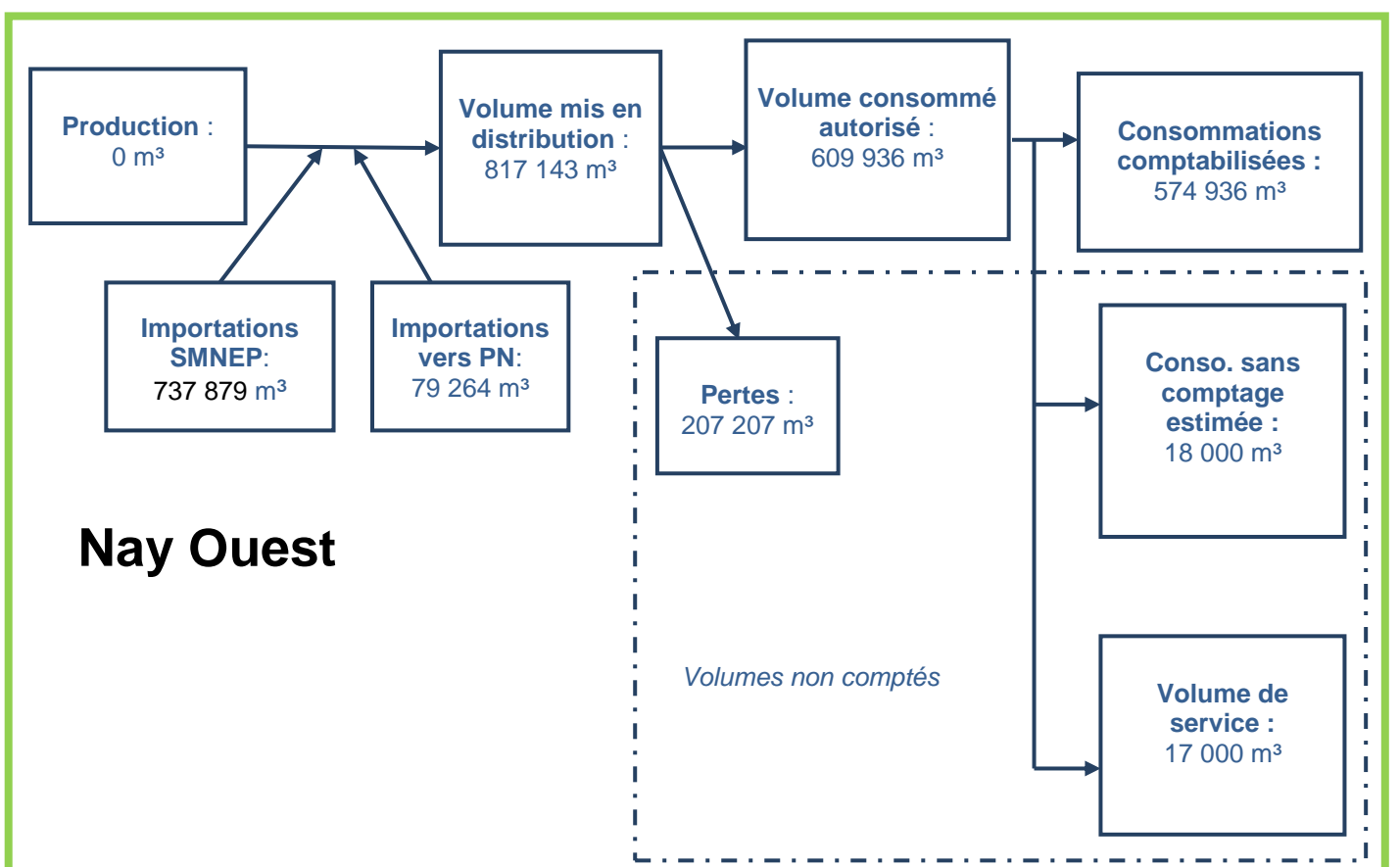


Illustration 6 : Performances du réseau d'eau potable de Nay Ouest pour l'exercice 2018



## 5 - Rendements

Rendement primaire = (Consommations comptabilisées / Volume mis en distribution) x 100

Rendement grenelle = (Volume consommé autorisé / Volume mis en distribution) x 100

Rendements 2018	Rendement primaire	Rendement grenelle
SEAPaN	75.99 %	79.20 %
Plaine de Nay	79.76%	82.02 %
Nay Ouest	71.70%	75.98 %

Graphiques d'évolution des rendements depuis 2008

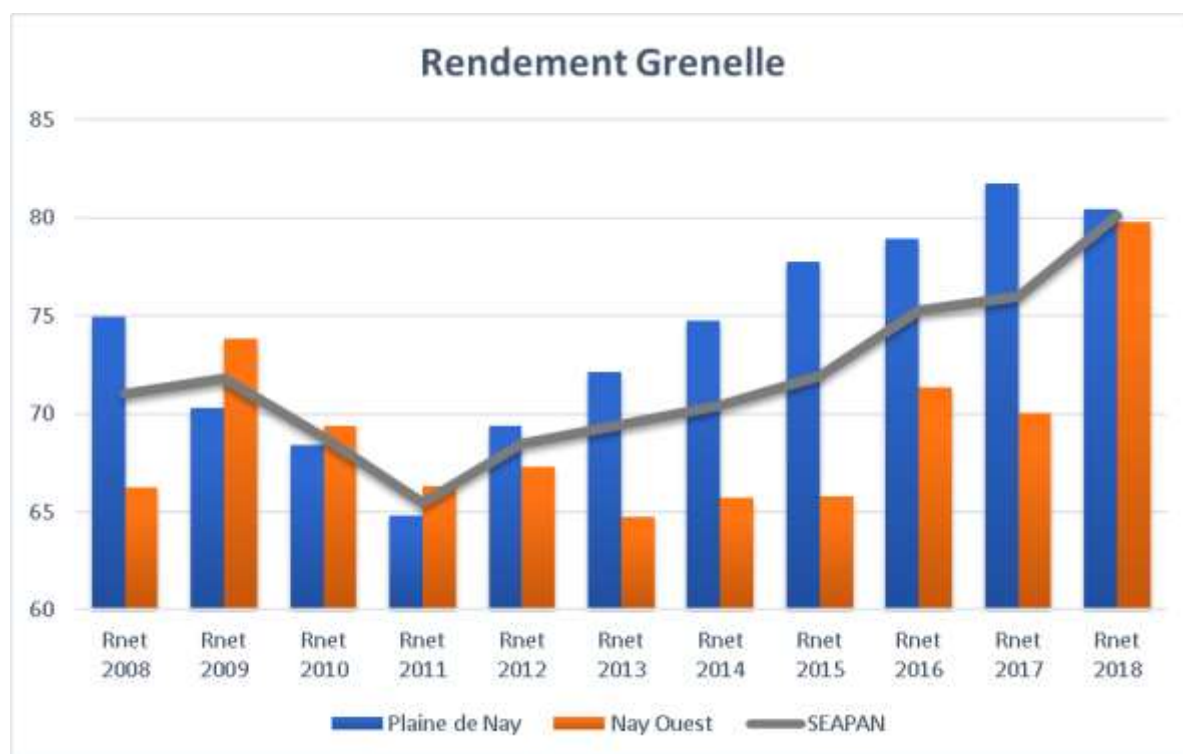


Illustration 7 : Evolution des rendements primaire et grenelle du SEAPaN depuis 2008

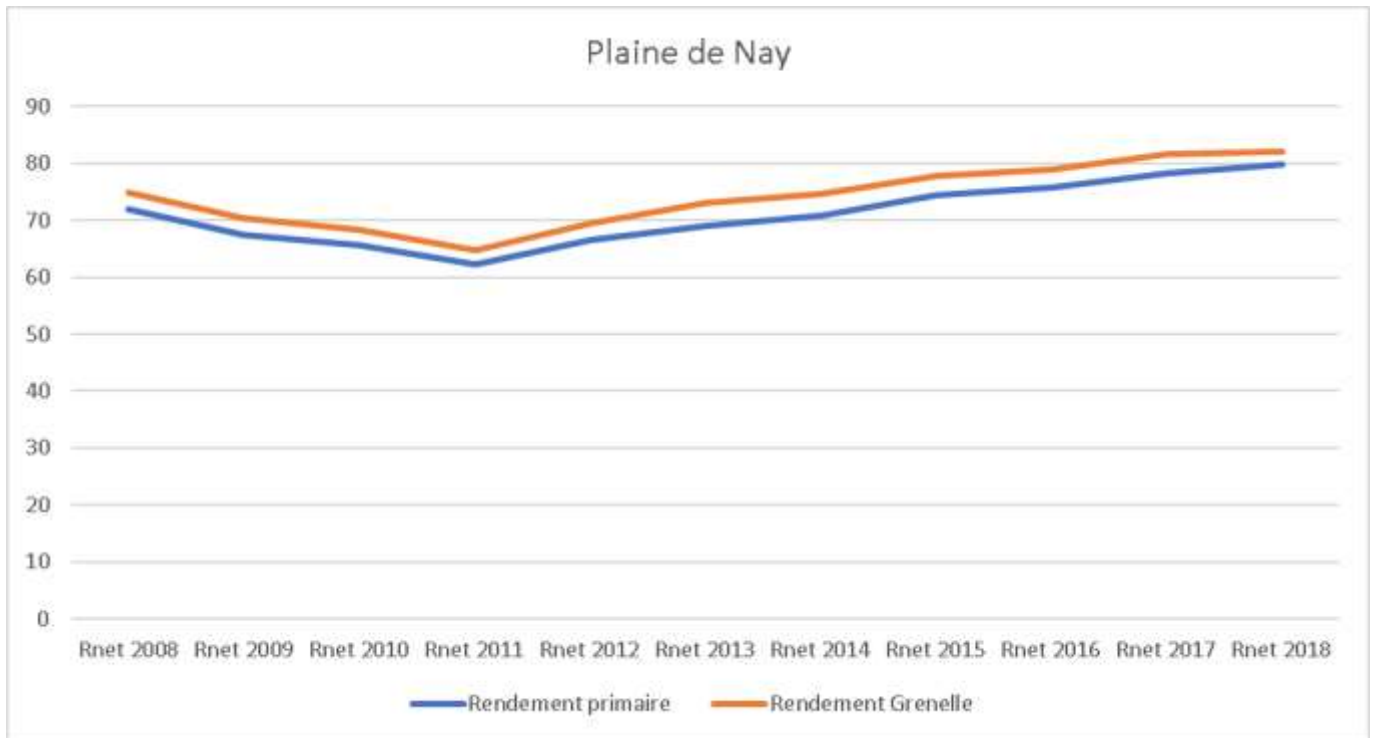


Illustration 8 : Evolution des rendements primaire et grenelle de la Plaine de Nay depuis 2008

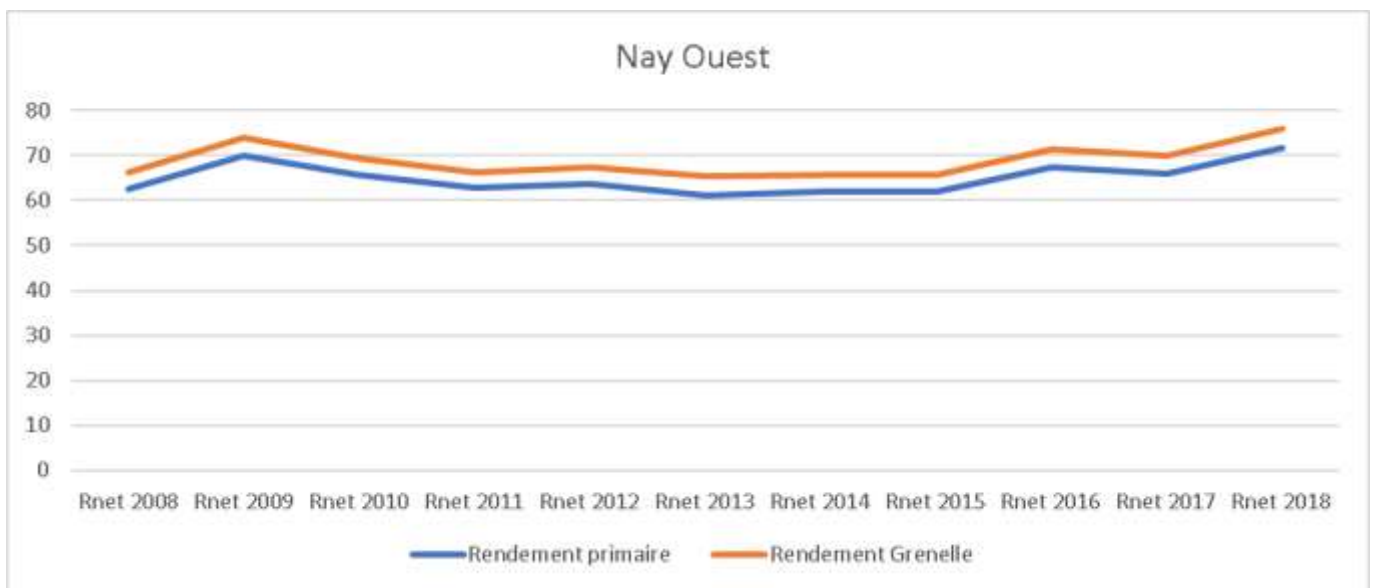


Illustration 9 : Evolution des rendements primaire et grenelle de Nay Ouest depuis 2008

Le SEAPaN a nettement augmenté ses rendements depuis 2011, passant de 62,4% à **75.99%** pour le **rendement primaire** et de 65,4% à **79.20%** pour le **rendement Grenelle** en 7 ans.

L'augmentation des rendements pour la Plaine de Nay est rendu possible grace à la mise en place d'une régulation de pression, d'une sectorisation et d'un renouvellement. Le rendement a ainsi augmenté d'environ 20 % depuis 2011.

Pour le secteur de Nay Ouest une croissance de 7% est à noter passant en 6 ans (2011-2016) de 62,7% à 67,3% pour le rendement primaire gagnant 4,6% et de 66,3% à 71,4% pour le rendement Grenelle gagnant ainsi 5,1%. On note pour l'année 2018, sur le secteur de Plaine de Nay, une stagnation du rendement mais à une valeur significative de 82%

En **Annexe 2**, un détail par secteur de tournées de relève 2018.

## **6 - Nombre d'abonnés**

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du Code de l'Environnement.

Le tableau suivant indique les volumes d'eau consommés hors VEG (Ventes d'Eau en Gros) et le nombre d'abonnés par commune.

Les volumes consommés hors VEG correspondent aux volumes d'eau potable consommés par des clients du territoire de la CCPN. Ces volumes n'incluent pas les Ventes d'Eau en Gros ou volumes exportés.

En d'autres termes : volumes consommés hors VEG = volumes relevés + volumes estimés des clients.

Le SEAPaN n'exporte aucun volume d'eau potable, dans ce cas les volumes consommés hors VEG correspondent donc aux volumes réellement consommés par les abonnés.

**Au 31 décembre 2018, le nombre d'abonnés actifs était de 12 298 pour l'ensemble des communes gérées par la régie eau potable. Le nombre de branchements actifs, était de 12 514.**

A savoir qu'un branchement actif n'a pas forcément de contrat, d'où la différence entre le nombre d'abonnés et le nombre de branchements actifs.

Communes	Abonnés 2016	Conso m <sup>3</sup> 2016	Abonnés 2017	Conso m <sup>3</sup> 2017	Abonnés 2018	Conso m <sup>3</sup> 2018
ANGAIS	398	33 498	425	31 274	426	32 025
ARROS de NAY	374	51 262	403	48 070	399	48 855
ARTHEZ -D'ASSON	294	34 091	300	30 527	304	31 272
ASSAT	87	8 345	92	10 130	98	8 800
ASSON	881	145 418	935	147 556	938	152 429
BALIROS	190	16 575	210	15 949	207	17 924
BAUDREIX	259	27 267	281	26 738	278	31 432
BENEJACQ	935	98 061	995	94 821	1 020	102 482
BEUSTE	264	29 490	284	26 781	294	30 203
BOEIL-BEZING	548	44 532	601	45 956	604	46 181
BORDERES	293	28 714	303	25 980	312	26 899
BORDES	1 158	156 271	1 249	122 298	1303	150 991
BOURDETTES	208	21 424	235	19 924	222	21 913
BRUGES-CAPBIS- MIFAGET	512	60 499	540	55 971	538	60 359
COARRAZE	1 086	122 619	1 176	105 170	1 187	112 044
HAUT-de- BOSDARROS	139	21 385	148	20 963	144	22 253
IGON	423	49 930	449	43 846	441	45 726
LAGOS	216	25 201	236	23 013	232	24 657
LESTELLE (Hameau)	101	19 381	107	18 684	103	20 592
MIREPEIX	632	58 792	683	50 362	688	50 383
MONTAUT	532	52 795	578	54 928	577	55 691
NAY	1 682	185 126	1 907	165 787	1 951	158 624
PARDIES-PIETAT	165	14 587	178	15 238	174	17 075
SAINT-ABIT	127	13 281	134	12 864	135	12 412
<b>TOTAL</b>	<b>11 504</b>	<b>1 318 544</b>	<b>12 449</b>	<b>1 237 385</b>	<b>12 478</b>	<b>1 281 222</b>
ARBEOST					132	4 329
FERRIERES					102	5 664
LESTELLE (Village)					317	25 213
*Sur 12 mois		1 318 544		1 275 911	12 927	1 316 428

Conso moy/abonné (m <sup>3</sup> /abo)		
2016	2017	2018
84	74	75
137	119	122
116	102	103
96	110	90
165	158	162
87	76	87
105	89	113
105	96	100
112	95	103
81	76	76
98	85	86
135	98	116
103	85	99
118	104	112
113	89	94
154	142	154
118	98	104
117	98	106
192	175	200
93	74	73
99	95	96
110	87	81
88	86	98
105	96	92
<b>115</b>	<b>97</b>	<b>105</b>
		33
		56
		79

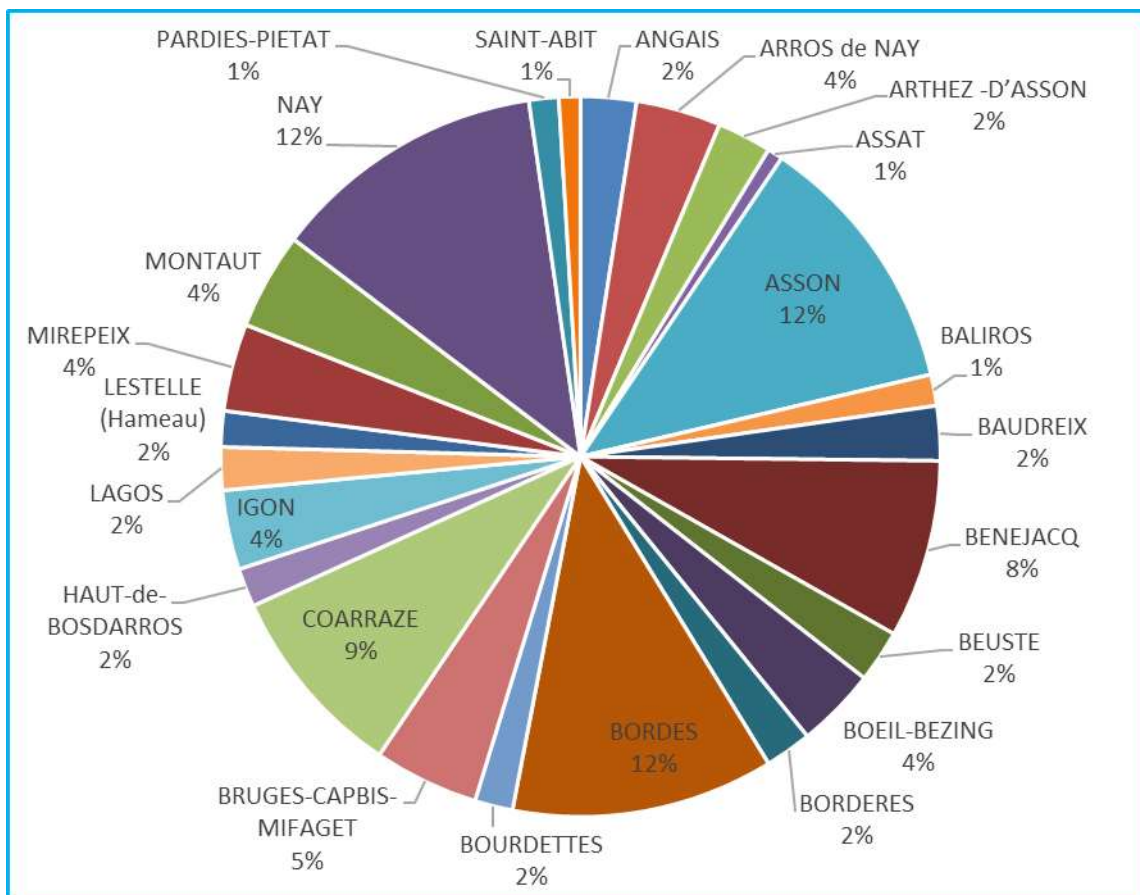


Illustration 10 : Diagramme indiquant le % de consommation par commune

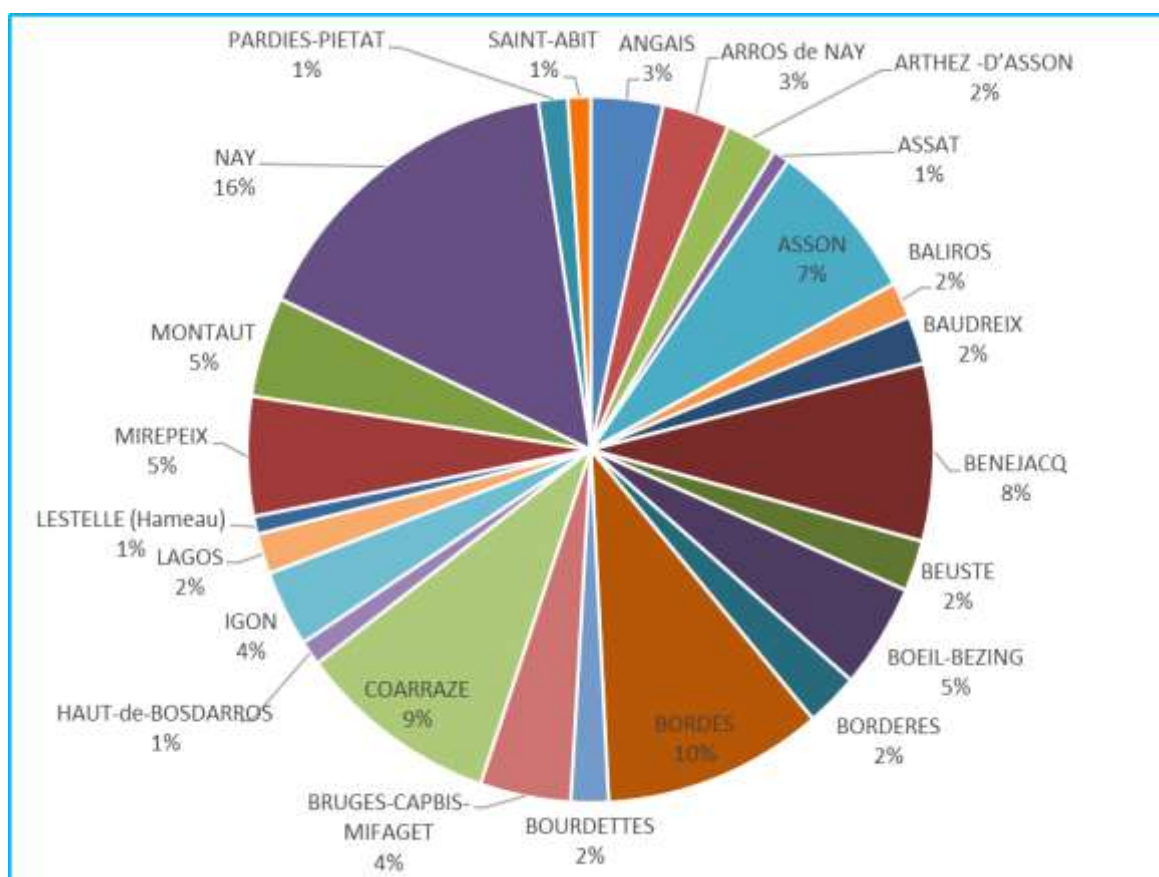


Illustration 11 : Diagramme indiquant le % d'abonnés par commune

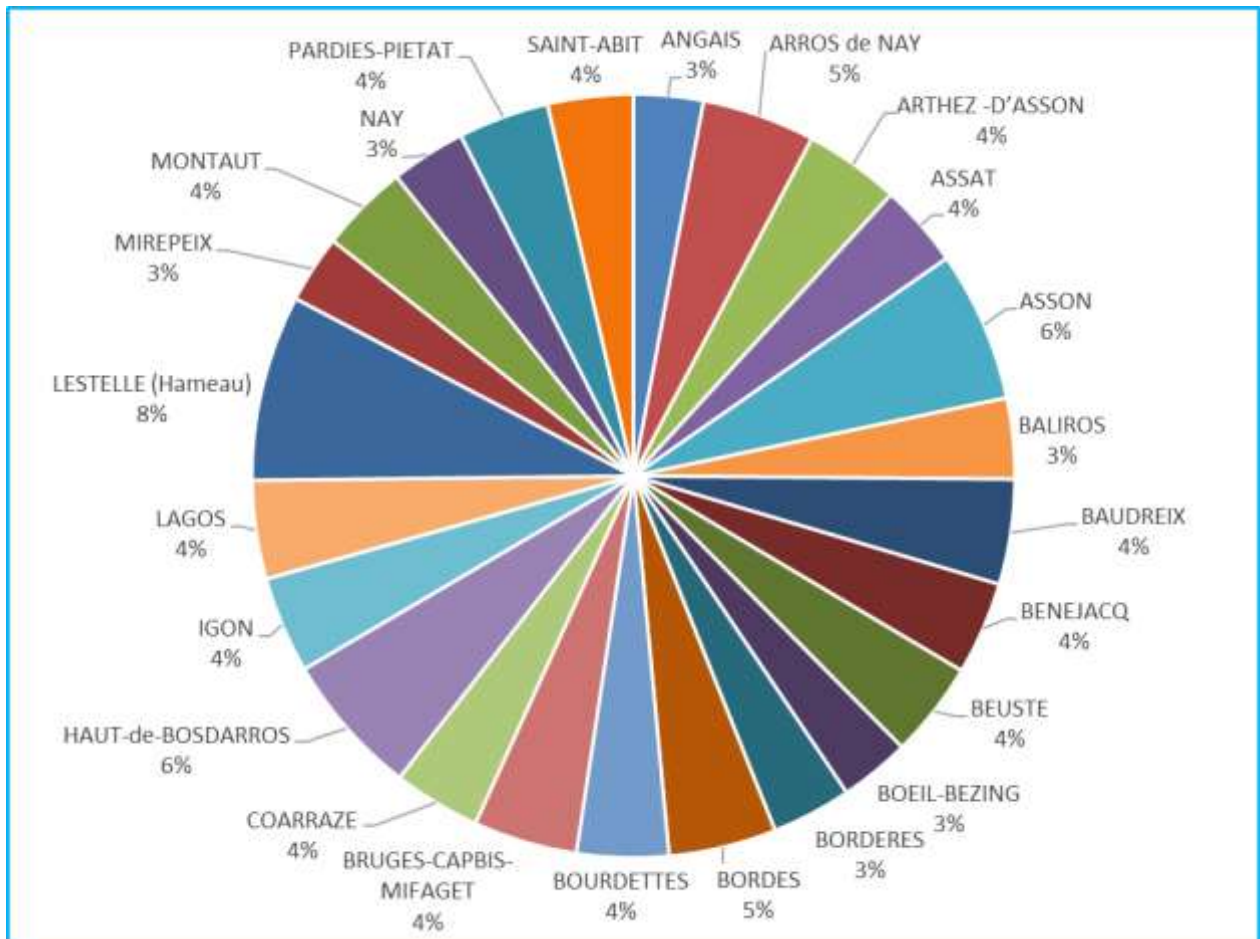


Illustration 12 : consommation moyenne annuelle par abonné et par commune



Les tableaux suivants dressent le bilan du spectre de consommation hors VEG par tranche de volume consommé. Ce bilan est établi depuis l'exercice 2007.

SEAPAN	2007	2007%	2008	2008%	2009	2009%	2010	2010%	2011	2011%	2012	2012%
brcht< 50 m <sup>3</sup>	2 672	26,20%	2 895	27,90%	2 896	27,50%	3 054	28,50%	3 225	29,60%	3 272	29,50%
Volume (m <sup>3</sup> )	54 753	3,90%	60 311	4,50%	58 860	4,20%	62 348	4,60%	68 687	5,10%	66 718	4,80%
50 < brcht < 100 m <sup>3</sup>	2 903	28,50%	3 057	29,50%	3 119	29,60%	3 328	31,10%	3 449	31,60%	3 426	30,90%
Volume (m <sup>3</sup> )	220 556	15,50%	231 005	17,30%	237 173	16,90%	251 621	18,60%	259 685	19,10%	257 151	18,60%
100 < brcht < 150 m <sup>3</sup>	2 374	23,30%	2 341	22,60%	2 352	22,40%	2 326	21,70%	2 323	21,30%	2 426	21,90%
Volume (m <sup>3</sup> )	292 349	20,60%	286 429	21,40%	286 988	20,40%	283 887	21%	282 829	20,90%	297 707	21,50%
<b>Total brcht&lt; 150 m3</b>	<b>7 949</b>	<b>78,10%</b>	<b>8 293</b>	<b>80%</b>	<b>8 367</b>	<b>79,50%</b>	<b>8 708</b>	<b>81,40%</b>	<b>8 997</b>	<b>82,50%</b>	9 124	82,40%
<b>Volume (m<sup>3</sup>)</b>	<b>567 658</b>	<b>40%</b>	<b>577 745</b>	<b>43,20%</b>	<b>583 021</b>	<b>41,50%</b>	<b>597 856</b>	<b>44,10%</b>	<b>611 201</b>	<b>45,10%</b>	621 576	44,90%
<b>Conso/brcht &lt; 150 m<sup>3</sup></b>	<b>71,4</b>		<b>69,7</b>		<b>69,7</b>		<b>69,7</b>		<b>67,9</b>			
brcht> 150 m <sup>3</sup>	2 231	21,90%	2 072	20%	2 154	20,50%	1 990	18,60%	1 903	17,50%	1 950	17,60%
Volume (m <sup>3</sup> )	852 445	60%	758 766	56,80%	821 382	58,50%	756 614	55,90%	745 222	54,90%	763 611	55,10%
<b>Conso/brcht &gt; 150 m<sup>3</sup></b>	<b>382,1</b>		<b>366,2</b>		<b>381,3</b>		<b>381,3</b>		<b>391,6</b>			

SEAPAN	2013	2013%	2014	2014%	2015	2015%	2016	2016%	2017	2017%	2018	2018%
brcht< 50 m <sup>3</sup>	3 647	32,20%	3 332	29,20%	3 674	31,90%	3 682	35,40%				
Volume (m <sup>3</sup> )	77 558	6,10%	68 438	5,00%	75 439	5,80%	149 908	18,50%				
50 < brcht < 100 m <sup>3</sup>	3 717	32,80%	3 542	31,10%	3 849	33,40%	5 089	48,90%				
Volume (m <sup>3</sup> )	278 249	21,80%	265 184	19,20%	286 271	21,80%	353 692	43,70%				
100 < brcht < 150 m <sup>3</sup>	2 345	20,70%	2 537	22,20%	2 372	20,60%	1 634	15,70%				
Volume (m <sup>3</sup> )	285 031	22,40%	310 604	22,50%	289 068	22,08	305 504	37,70%				
<b>Total brcht&lt; 150 m<sup>3</sup></b>	<b>9 709</b>	<b>85,80%</b>	<b>9 411</b>	<b>82,50%</b>	<b>9 895</b>	<b>85,80%</b>	<b>10 405</b>	<b>88,70%</b>	<b>10 287</b>	<b>87,0%</b>	<b>10 860</b>	<b>86,60</b>
<b>Volume (m<sup>3</sup>)</b>	<b>640 838</b>	<b>50,30%</b>	<b>644 226</b>	<b>46,60%</b>	<b>650 778</b>	<b>49,70%</b>	<b>809 104</b>	<b>61,40%</b>	<b>795 980</b>	<b>63,4%</b>	<b>780 972</b>	<b>57,12%</b>
<b>Conso/brcht &lt;150 m<sup>3</sup></b>	<b>66</b>		<b>68,4</b>		<b>65,8</b>		<b>80,7</b>		<b>77,4</b>		<b>71,9</b>	
brcht > 150 m <sup>3</sup>	1 609	14,20%	1 995	17,50%	1 636	14,20%	1 322	11,30%	1 532	13,0%	1 654	13,40%
Volume (m <sup>3</sup> )	634 228	49,70%	738 011	53,40%	657 933	50,30%	509 440	38,60%	482 487	36,6%	536 260	42,88%
<b>Conso/brcht &gt; 150 m<sup>3</sup></b>	<b>394,2</b>		<b>369,9</b>		<b>402,2</b>		<b>385,3</b>		<b>315</b>		<b>324</b>	
Dont brcht > 1 000 m3											92	5,56%
Dont Volume (m3)											240 085	44,75%
<b>Dont Conso/brcht &gt; 1 000 m3</b>											<b>2 609</b>	

Les pourcentages indiqués dans les tableaux précédents représentent les parts des branchements et des volumes par rapport, respectivement, au nombre de branchements total et au volume total consommé durant l'exercice concerné.

Les deux graphiques suivants illustrent l'évolution des consommations par branchement.

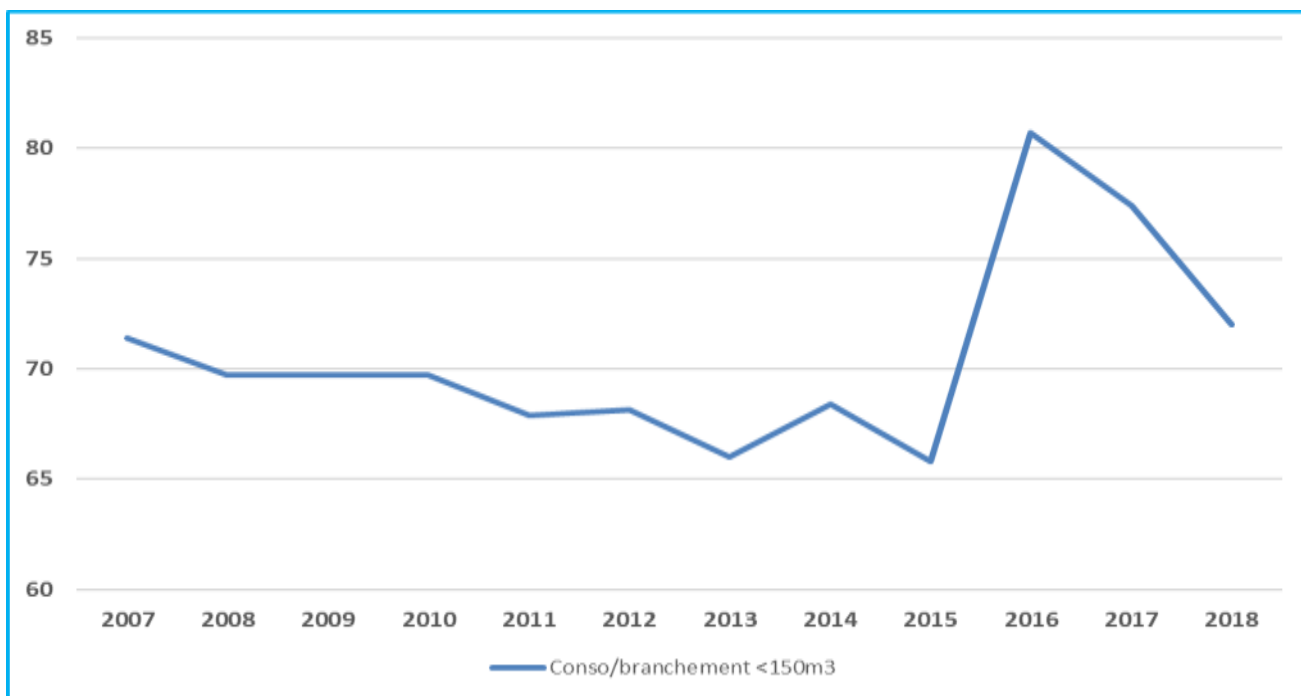


Illustration 13 : Évolution de la consommation par branchement pour la tranche inférieure à 150 m<sup>3</sup> sur 12 Mois

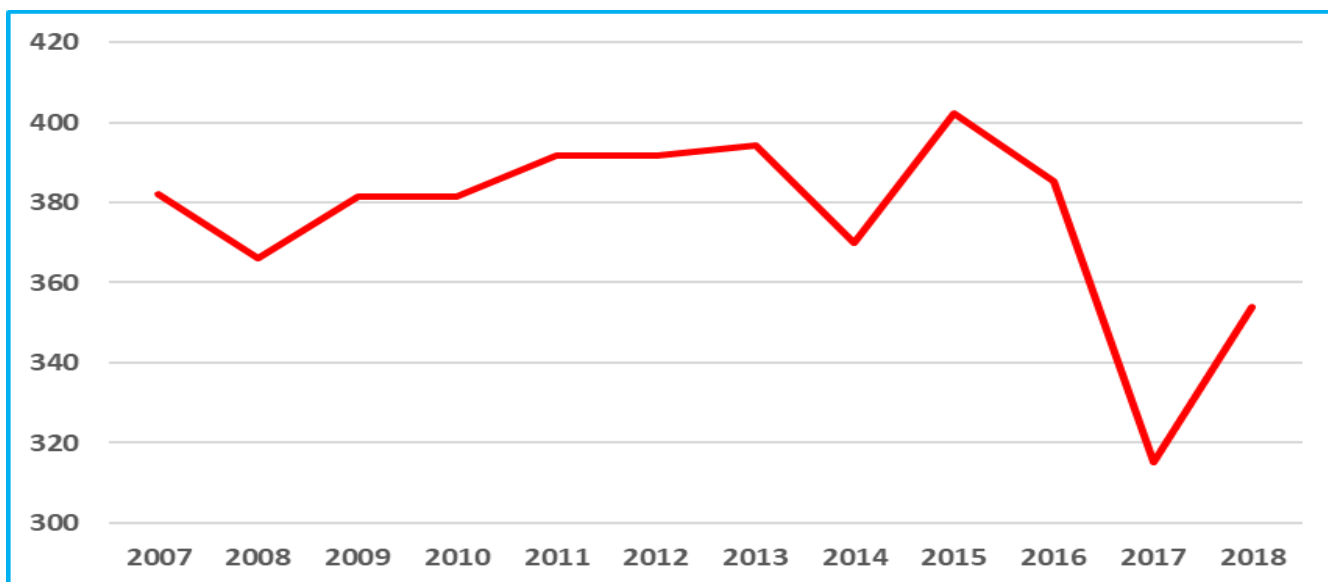


Illustration 14 : Évolution de la consommation par branchement pour la tranche supérieure à 150 m<sup>3</sup> sur 12 Mois

Les deux graphiques précédents illustrent parfaitement que la part de consommation des branchements des « particuliers » consommant moins de 150 m<sup>3</sup> par an est en baisse par rapport à l'année 2017 si on compare sur 12 mois : **71.9 m<sup>3</sup>** contre **77.4m<sup>3</sup>** en 2017.

La consommation des gros consommateurs a augmenté, avec une moyenne de **354 m<sup>3</sup>** contre **315 m<sup>3</sup>** en 2017.



## 7 - Etudes de nouveaux branchements ou d'interventions

### Réception des demandes de branchements ou d'intervention AEP/EU :

TYPOLOGIE DES DEMANDES DE DEVIS OU D'INTERVENTION REGIE									
AEP	AEP (Pose compteur)	AEP (Déplacement de compteur en Régie)	AEP (Modif brcht entreprises SEAPaN)	AEP (Brcht pour PI)	AEP/EU	EU	Nb potentiels de compteurs à poser en régie à commande de brachement	Viabilisation terrain (sans compteur)	Individualisation contrats d'eau
70	73	8	2	0	88	7	409	42	11

(\*) Le nb potentiel de compteurs à poser selon les demandes de brcht reçues et enregistrées

### Soit pour l'eau potable en 2018 :

- Branchements en tranchées communes AEP + EU : 88 demandes
- AEP seul : 70 demandes pour des branchements de terrain à viabiliser, des lotissements, etc..
- + de déplacements de compteurs d'eau fait en régie publique, qui est la conséquence d'une politique d'exploitation plus ferme de la position des compteurs d'eau, (au plus près du domaine public, voire sur le domaine public lui-même pour un accès total par les agents de la régie).
- 73 poses de compteurs (beaucoup de lotissements ont été créés depuis 5 ans, les lots se construisent en décalé au fil des années).

Après analyse de la demande, nombre de fiches enquêtes instruites, (terrain + photo + recherche de plan + prise de contact usager ou maitre d'oeuvre) sur 2018 :

### Ratio demandes reçues/devis émis/Dossiers suivis :

Classé SANS SUITE	Ratio demandes reçues / devis émis/Dossiers suivis		
	Demandes reçues au service travaux	Fiches enquête créées	Devis émis et transmis
<b>32</b>	<b>250</b>	<b>225</b>	<b>211</b>

- ⇒ Demandes reçues au service travaux 250 reçues en 2018 contre 282 en 2017
- ⇒ Fiches enquête créées 225 en 2018 contre 244 en 2017
- ⇒ Devis émis et transmis 211 en 2018 contre 244 en 2017
- ⇒ Trx effectués par autres (SUEZ/SAUR) 0 (régie publique en place au 1er janvier 2016)
- ⇒ Classé sans suite : 32 en 2018 (5 en 2016 et 19 en 2017) pour des projets reportés ou abandonnés (usagers indécis ou qui n'ont pas précisé leur projet et dont le dossier n'a pas pu être traité jusqu'au bout, faute de retour du demandeur.

244 fiches instruites / 282 demandes = 90% de taux d'instruction complète réelle par le service (Pour mémoire : 2016 = 86.5 % 217= (86,5 %).

Au minimum 215 visites sur sites, de la réception de la fiche à la réception des travaux, avec prises de photos et mesures sur le terrain, ont été effectuées (contre 780 en 2016 et 830 en 2017). Cela est dû au fait que l'adjointe au responsable d'unité « Bureau d'études » a rejoint en mars l'unité Exploitation Eau potable, le nombre de visites sur site a diminué faute d'agent disponible. Les enquêtes ont été portées surtout à distance (mail et téléphone) pour les études. Les visites sur

site, réduites à celles nécessaires aux bons de commande de branchement réellement commandés.

211 devis envoyés aux usagers, liés à 409 futurs travaux de raccordement de particuliers ou de lotissements dont 42 viabilisations de lots ou lotissement et 73 poses effectives de compteurs dans des niches existantes ou posées neuves.

42 demandes de viabilisation dont 12 suivis potentiels de lotissements (plus de lots) avec convention, devis, réunions, suivi de chantier, échanges avec les Moa et Moe et entreprises.

11 demandes d'individualisation de contrats de fournitures d'eau engageant pour 2 cas seulement des branchements EU supplémentaires d'immeubles déjà desservis.

**Répartition par communes des demandes de devis reçues, des Bons de Commande de travaux d'entreprises de branchement et des Interventions en régie :**

COMMUNE	Nb demandes
BORDES	31
NAY	26
COARRAZE	24
BENEJACQ	18
MONTAUT	17
ASSON	16
BOIEL BEZING	14
IGON	13
MIREPEIX	13
ASSAT	11
BAUDREIX	11
ANGAIS	10
ARROS NAY	7
BALIROS	6
BORDERES	6
BEUSTE	5
BRUGES	5
BOURDETTES	4
ARTHEZ ASSON	3
LESTELLE	3
SANT-ABIT	3
HAUT BOSDARROS	2
LAGOS	2
PARDIES PIETAT	1

Commune	Nb BC
COARRAZE	9
ASSON	8
MONTAUT	8
BENEJACQ	7
BORDES	7
NAY	7
IGON	6
ANGAIS	5
BAUDREIX	5
ARROS NAY	3
MIREPEIX	3
ARTHEZ	
ASSON	2
ASSAT	2
BALIROS	2
BOIEL BEZING	2
BORDERES	2
BEUSTE	1
BOURDETTES	1
LAGOS	1

COMMUN	Inter Rég
BORDES	14
BENEJACQ	6
BOIEL BEZING	5
ANGAIS	4
ASSAT	4
COARRAZE	4
ASSON	3
NAY	3
ARROS NAY	2
ASSAT	2
BALIROS	2
BEUSTE	2
BORDERES	1
BRUGES	1
HAUT BOSDARROS	1
IGON	1
MIREPEIX	1
MONTAUT	1

## Bons de commande de travaux de branchements lancés en 2017 :

Au 31 décembre 2018 :

Nb BC	BC ANNULE	BC Suspendu	Trx en cours	PRO Facture en attente	Pro Fa à valider	Fa en attente	Fa rejetée	Fa Faite
81	1	0	6	0	0	11	0	64

## Répartition des 81 bons de commande (contre 61 en 2017) :

- 1 annulé (reporté sur 2019)
- 0 suspendu
- 6 travaux en cours au début 2019

## Pour un montant commandé (hors annulation d'un des BC) de :

HT	PART EU	PART AEP	PART REGIE	TVA	TTC	CUMUL TTC
236 313,40	46 BC	79 BC	80 BC	47 262,66	283 576,06	283 576,07
	123 936,82	112 376,58	25 690,00			

## Pour un montant facturé réellement après attachements contradictoires de :

MANDAT EU (paiement entreprise)	MANDAT AEP (paiement entreprise)	Montant Facturé entreprise HT
74 mandats	73 mandats	206 391,32

Le montant prévu au budget pour un exercice sur l'AEP est de 150 000 €HT.

L'exercice 2018 s'est poursuivi avec des Restes à Réaliser en 2019 pour les bons de commandes engagés mais non facturés (les projets d'usagers sont parfois réalisés à cheval sur les exercices comptables).

## 8 - Traitement des DT/DICT/ATU :

### Nombre de DICT reçues et récépissés traités

1 560 formulaires reçus (6.9 / jours ouvrés) dont des formulaires en double (1x EU et 1x AEP)  
760 traités par les agents sur les 760 formulaires à traiter.

100 % de taux de traitement (ATU compris, sauf le weekend car pas d'agent d'astreinte pour répondre aux DT-DICT-ATU, nous répondons donc avec 1 à 2j de retard, alors que la réponse doit en principe être immédiate.

## **9 - Contrôle des travaux de lotissements – contrôle par SEAPAN**

- Néouvielle rue du pic du midi :
- Lot Balaitous Bordes et Boeil :
- Lot BIE NAY et OPALE à Bénéjacq:
- Lot OLIBET à Bourdettes:
- Lot Marie blanche à Bordes:
- Lot Martouret dans zone aéroports Assat :
- Division Consorts brune (pas de PA mais 5 PC avec brcht individuels) :
- Lot du point de vue (communal) à Arros-deNay :
- Maysonnave à Baudreix quartier Bat Bielle:
- Le Clos du Vert Galant " - Communes de BORDES et d'ASSAT :
- Lot Asphodèles La montjoie COARRAZE :
- Pasquine à Beuste :
- Lou Barrada à Coarraze :
- Lot Casau Castéra 2 tranches dans zone C. ADER Assat :
- Lot Garona dans zone C. ADER Assat :
- Lot domaine de Pépé BENEJACQ:
- Lot Gabizos BORDES

## **10 - Création de réseaux d'assainissement (petits et grands projets)**

Le plus gros du budget d'investissement a été consacré pour de la création de réseaux neufs

- Continuité du renouvellement des réseaux sur Baudreix
- Continuité du renouvellement des réseaux sur Beuste.
- Continuité du renouvellement des réseaux avec le transit EU entre Beuste et Boeil-Bezing

Le détail des travaux 2018 est présenté au chapitre suivant.

## **11 - Etudes Grands Projets /Marchés de travaux AEP**

2018 / 2019		
COMMUNES	Nom Opération/Lieu	Commande EHT
BENEJACQ	Rue Victor Hugo	40 665,98
BENEJACQ	Rue Bellevue	31 849,03
LESTELLE	Maillage Lestelle/Igon	62 863,50
ARROS DE NAY	Chemin de Crampe	13 034,62
COARRAZE	Rue des Eglantines	54 069,18
BENEJACQ	Rue des Pyrénées	305 305,28
BAUDREIX	Rue Estibette/saint Vincent/Ossau/Gave	185 212,28
BORDES	Avenue Szydlowski	83 535,95
MIREPEIX	Rue du Souvenir Français	22 949,38
MONTAUT	Chemin Communal dit de Haou	42 837,77
ARROS DE NAY	Chemin Camy Mahourat	19 787,36
BEUSTE	Rue Ribère jusqu'à Rue des Cîmes	236 762,30
		<b>1 098 872,63</b>

## IV/ INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les performances du réseau sont rappelées par le schéma ci-dessous :

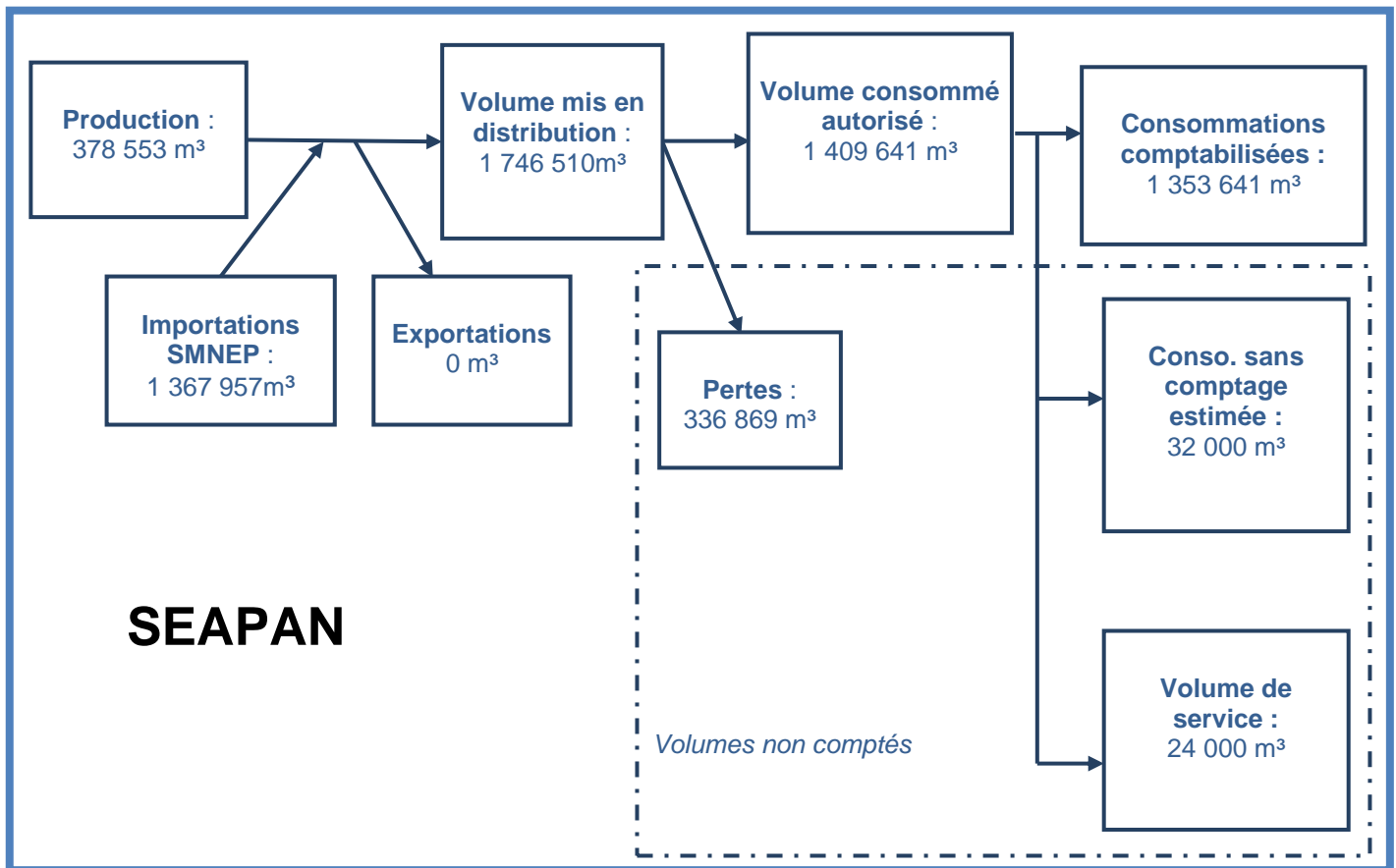


Illustration 15 : Performances du réseau d'eau potable pour l'exercice 2018

### 1 - Réseau de distribution

#### 1) Rendement du réseau de distribution

Cet indicateur permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution, qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Il permet donc de connaître les performances des installations en vue de les améliorer afin de limiter les prélèvements sur la ressource en eau.

Il s'agit du ratio entre, d'une part, le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part, le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable.

**Rendement de distribution (%) = [(consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations)] \* 100**

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Rendement de distribution du réseau Plaine de Nay (%)	69,7 %	75,3 %	75 %	77,7%	78.94%	81.72%	<b>82.02%</b>
Rendement de distribution du réseau Nay Ouest (%)	66,8 %	66,1 %	66 %	65,8%	71.37	70,03%	<b>75.98 %</b>
Rendement global du réseau de distribution (%)	<b>68,4%</b>	<b>69,2 %</b>	<b>70,5 %</b>	<b>71,9%</b>	<b>75,29%</b>	<b>76,02%</b>	<b>79.20 %</b>

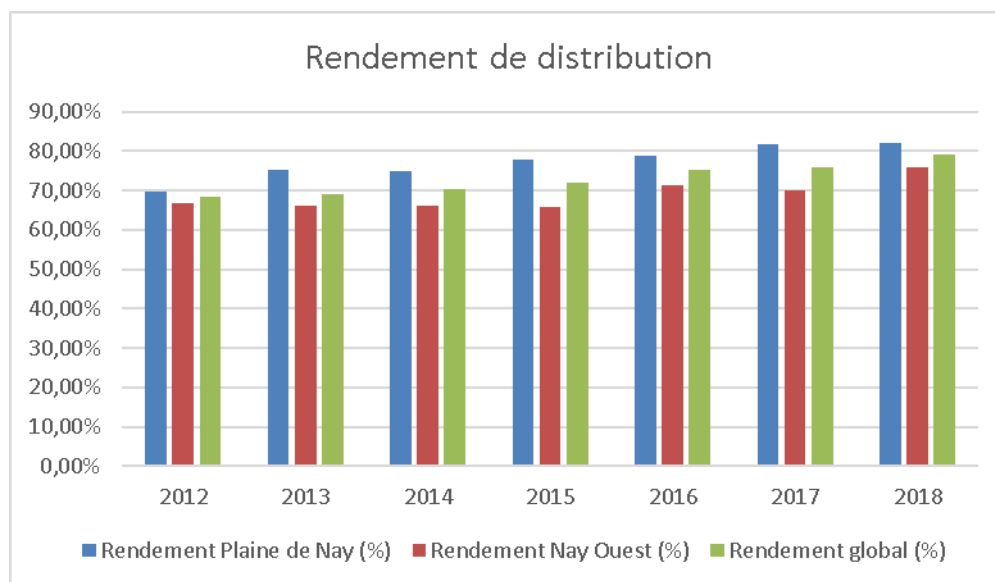


Illustration 16 : Répartition du rendement global de distribution du réseau d'eau potable

## 2) Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par kilomètre de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et l'efficacité de la gestion du réseau.

Il permet donc d'améliorer la connaissance des volumes transitant dans le réseau de distribution afin de limiter les prélèvements de la ressource en eau.

Il s'agit du ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte.

**Indice linéaire des volumes non comptés (m<sup>3</sup>/km/j) = [(estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes) / longueur du réseau hors branchements] / 365**

Indice linéaire des volumes non comptés (m <sup>3</sup> /km/j) /année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
SEAPaN	3,5	3,3	3,3	2,7	2,5	2,3	<b>1,84</b>
Plaine de Nay	5,6	4,2	3,72	2,54	2,9	2,3	<b>2.16</b>
Nay Ouest	3,3	2,7	3,1	2,64	2,3	2,3	<b>1.90</b>

Il est important de noter que cet indice est en baisse depuis l'exercice 2011. La gestion du réseau est donc en amélioration constante depuis cette même année.

### 3) Indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par kilomètre de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet, d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les pertes d'eau en réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Il s'agit du ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte.

**Indice linéaire de pertes en réseau (ILP) (m<sup>3</sup>/km/j) = (pertes / longueur du réseau hors branchements) / 365**

ILP (m <sup>3</sup> /km/j)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
SEAPaN	3,2	2,9	2,9	2,3	2,2	2,0	1,57
Plaine de Nay	4,6	3,6	3,2	1,8	2,4	2,0	1.91
Nay Ouest	2,8	2,4	2,7	2,3	2,1	2,0	1.62

Afin d'apprécier le résultat obtenu pour l'exercice 2018, le référentiel de l'Agence de l'Eau Adour Garonne suivant est utilisé :

Type	Rural	Intermédiaire	Urbain
Critère	D < 25	25 ≤ D < 50	50 ≤ D
<b>Bon</b>	ILP < 1,5	ILP < 3	ILP < 7
<b>Acceptable</b>	1,5 ≤ ILP < 2,5	3 ≤ ILP < 5	7 ≤ ILP < 10
<b>Médiocre</b>	2,5 ≤ ILP ≤ 4	5 ≤ ILP ≤ 8	10 ≤ ILP ≤ 15
<b>Mauvais</b>	4 < ILP	8 < ILP	15 < ILP

*Légende :*  
D : Densité d'abonnés (abonnés/km) = 12 449 abonnés / 567 km de réseau ≈ 22 abonnés/km  
ILP : Indice Linéaire de Pertes en réseau (m<sup>3</sup>/km/j) = 2,0 m<sup>3</sup>/km/j en 2017

L'état de l'indice linéaire de perte est acceptable depuis l'exercice 2015 et reste en baisse constante depuis 2011.

### 4) Indice de pertes par abonnés

Cet indicateur vient compléter l'indice linéaire de pertes en réseau précédent.

Celui-ci est plus pertinent lorsque l'on veut interpréter le niveau de pertes pour un service rural ou intermédiaire, c'est-à-dire lorsque la densité d'abonnés n'excède pas 45 abonnés par kilomètre de réseau.

Exprimer l'indice linéaire de pertes en fonction de la densité d'abonnés revient à rapporter le volume de pertes au nombre d'abonnés.

**Indice de pertes par abonnés (IPA) ( $m^3/abonnés/j$ ) = (pertes / nombre d'abonnés) / 365**

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
IPA ( $m^3/abonnés/j$ )	0,19	0,17	0,15	0,15	0,11	<b>0,09</b>	<b>GRC</b>	<b>0.07</b>

Afin d'apprécier le résultat obtenu pour l'exercice 2019, le référentiel suivant est utilisé :

<b>Niveau de pertes faible</b>	<b>IPA <math>\leq</math> 0,08</b>
<b>Niveau de pertes modéré</b>	<b>0,08 &lt; IPA <math>\leq</math> 0,15</b>
<b>Niveau de pertes élevé</b>	0,15 < IPA $\leq$ 0,29
<b>Niveau de pertes très élevé</b>	0,29 < IPA

Le niveau de pertes par abonnés est **faible** pour l'exercice 2019 et en diminution constante.

#### 5) *Indice linéaire de consommation en réseau*

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du rendement du réseau par rapport au décret du 27 janvier 2012 sur les rendements.

Il s'agit du ratio entre le volume consommé autorisé auquel est ajouté le volume exporté, et le linéaire de réseau, hors branchements.

**Indice linéaire de consommation en réseau (ILC) ( $m^3/km/j$ ) = [(consommations comptabilisées + consommations sans comptage estimées + volumes de service + exportations) / longueur du réseau hors branchements] / 365**

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
ILC ( $m^3/km/j$ )	6,99	6,53	6,96	6,72	<b>6,69</b>	<b>6.38</b>	<b>6.64</b>

NB : pour le calcul de cet indice, seuls les volumes comptabilisés et exportés sont à renseigner obligatoirement. Dans le tableau ci-dessus, tous les volumes indiqués dans la formule de calcul sont pris en compte.

Les articles D. 213-48-14-1 et D. 213-74-1 du Code de l'environnement fixent plusieurs niveaux de seuils du rendement de réseau de distribution à respecter pour ne pas être pénalisé financièrement (majoration du taux de la redevance pour l'usage « alimentation en eau potable ») :

- Seuil n°1 : rendement de distribution  $\geq$  85 %
- Seuil n°2 : rendement de distribution  $\geq$  65 + 0,2 x ILC

Si le seuil n°1 n'est pas atteint, le seuil n°2 doit l'être.

Pour l'exercice 2018, avec un **rendement de 79.20%** :

- Seuil n°1 : non atteint car inférieur à 85 %

- Seuil n°2 : atteint car supérieur à 65 + 0,2 x 6.64 = **66,33 %**

L'indice linéaire de consommation obtenu pour l'exercice 2016 permet donc de valider la **conformité du rendement de distribution du réseau vis-à-vis du décret du 27 janvier 2012**.

NB : si les prélèvements réalisés sur des ressources faisant l'objet de règles de répartition sont supérieurs à 2 millions de  $m^3/an$ , la valeur du terme fixe « 65 » est remplacée par la valeur « 70 » pour le calcul du seuil n°2.



## 6) Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévisibles pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24 heures à l'avance, rapporté à 1 000 habitants.

Une coupure d'eau est une interruption de la fourniture d'eau à un ou plusieurs abonnés (les incidents de pression ou de qualité de l'eau ne constituent donc pas une coupure d'eau s'ils n'entraînent pas l'interruption totale de la fourniture). Les coupures d'eau non programmées correspondent donc principalement aux casses sur les branchements ou les canalisations.

**Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (nombre/millier d'abonnés) = (nombre de coupures d'eau au cours de l'année dont les abonnés n'ont pas été informés à l'avance / nombre d'abonnés) \* 1000.**

	2012		2013	2014	2015	2016	2017	2018
	PDN <sup>2</sup>	NO <sup>3</sup>	SEPPaN	SEAPaN	SEAPan	81,72%	SEAPan	SEAPan
Nombre de casses sur branchement	28	36	75	68	33	70,03%	52	25
Nombre de casses sur canalisation	101	67	119	153	66	76,02%	50	70
Total	129	103	194	221	99		102	95
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (nombre/millier d'abonnés)	19,8	22,6	17,5	19,4	8,6	8,9	8,9	7,6
<b>Taux d'occurrence global des interruptions de service non programmées (nombre/millier d'abonnés)</b>	<b>21</b>		<b>17,5</b>	<b>19,4</b>	<b>8,6</b>	<b>8,9</b>	<b>8,9</b>	<b>7,6</b>

Pour l'exercice 2018, on dénombre donc **95 interruptions d'eau non programmées**, celles-ci sont réparties comme suit :

- **25 casses sur branchement :**
- **70 casses sur canalisation :**

Le tableau ci-dessous dresse le bilan des fuites de l'année 2018 par commune :

Communes	Nb de fuites 2018
Angais	7
Arbéost	4
Arros de Nay	1
Arros-de-Nay	5
Arthez-d'Asson	2
Asson	12
Baliros	1
Baudreix	3
Bénéjacq	9
Beuste	5
Boeil-Bezing	2
Bordes	1
Bourdettes	2
Bruges	6
Capbis	1
Coarraze	5
Haut-de-Bosdarros	5
Igon	3
Lestelle-Bétharram	2
Mirepeix	6
Montaut	4
Nay	4
Pardies-Piétat	2
Saint-Abit	3
<b>Total général</b>	<b>95</b>

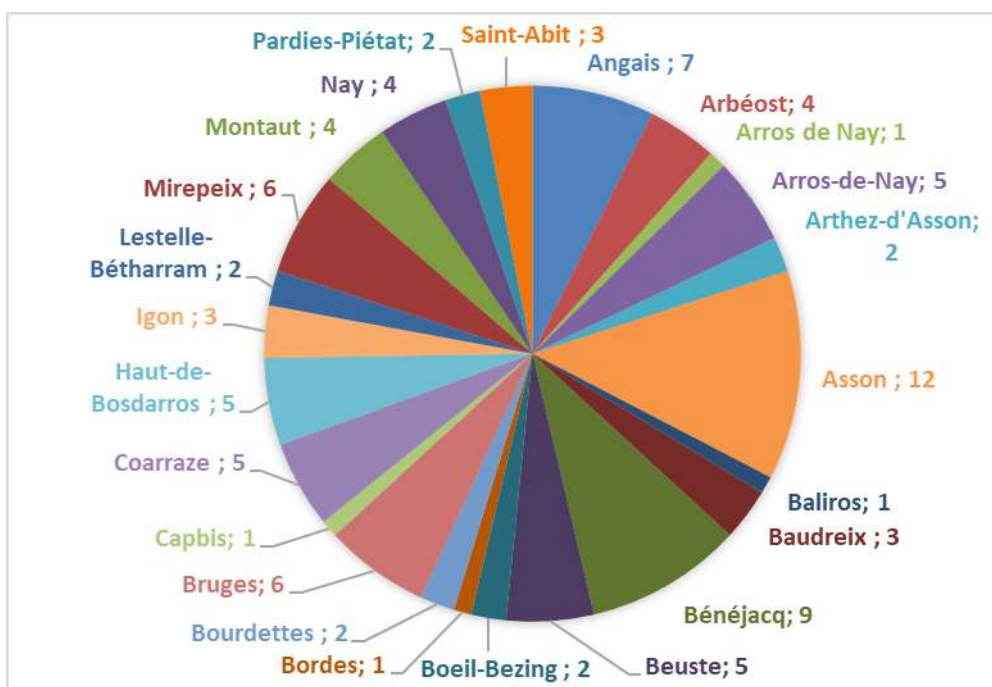


Illustration 17 : Répartition des fuites par commune du territoire du SEAPAN

Le nombre total de casses sur les branchements et les canalisations, sur tout le territoire du SEAPaN, est en baisse depuis 2011. Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées est donc en baisse depuis ce même exercice sur le territoire du SEAPaN.

L'Annexe 3 du présent rapport dresse un bilan détaillé de la localisation de ces fuites.

**Remarque :** A noter que le nombre de casses sur canalisations a nettement diminué depuis ces dernières années. L'effort consenti par le SEAPaN, notamment en matière de régulation de pression, a permis d'assurer une protection efficace des réseaux d'adduction.

En effet, sur le territoire du SEAPaN, 150 km de canalisation sont en amiante ciment dont la date moyenne de pose est évaluée à 1970, soit un âge moyen des canalisations de 43 ans alors que leur durée de vie théorique est estimée à 30 ans ; on a avec ce type de canalisation une densité de casse de 0,3 casse/an/km.

Ces canalisations en amiante ciment sont donc celles à renouveler en priorité, le SEAPaN s'engage en ce sens à réhabiliter le réseau de distribution d'eau potable avec un rythme soutenu de 1,2% à 1,6% par an.

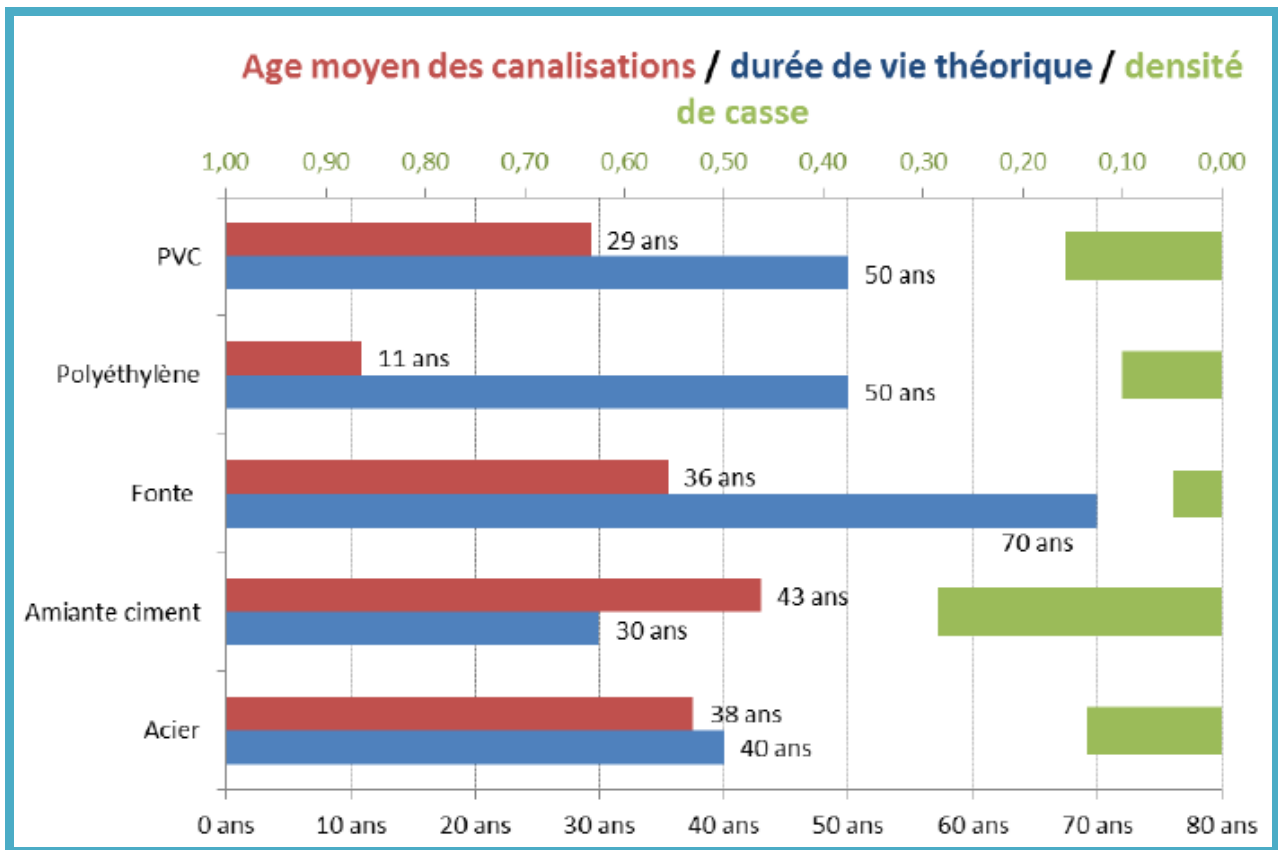


Illustration 18 : Synthèse sur l'âge moyen des canalisations, la durée de vie théorique, la densité de casse (issu du schéma directeur – janvier 2014)

### 7) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Cet indicateur permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de suivre leur évolution. L'indice valorisé à 40 points ou plus, rend compte de l'existence du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau défini dans les articles L. 2224-7-1 et D. 2224-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'indice dont la valeur varie entre 0 et 120, est attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau d'eau potable. Les informations visées sont relatives à l'existence et à la mise à jour des plans des réseaux (Partie A – 15 points), à l'existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux (Partie B – 30 points) et aux autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (Partie C – 75 points).

L'indice est établi en fonction de la situation au 31 décembre de l'année N.

DESCRIPTION		NOTATION	VALEUR 2017
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b>		<b>15 pts</b>	<b>15 pts</b>
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrages de captages, stations de traitement, stations de pompage, réservoirs) et des dispositifs de mesures.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée).	Oui → 5 pts Non → 0 pt	5 pts
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (calculée seulement si 15 points sont obtenus à la partie A)</b>		<b>30 pts</b>	<b>30 pts</b>
VP.238 <sub>1</sub>	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
VP.239 <sub>4</sub>	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.	1 à 5 pts	100 % → 5 pts
VP.240 <sub>4</sub>	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique).	Oui / Non	Oui
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose. <b>Les points du paramètre VP.241 sont acquis si le paramètre VP.238 est validé (→ Oui).</b>	0 à 15 pts	100 % → 15 pts
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (calculée seulement si 40 points sont obtenus aux parties A+B)</b>		<b>75 pts</b>	<b>65 pts</b>
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée).	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts (car pas d'équipement)
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	5 pts
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	5 pts
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.).	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux.	Oui → 5 pts Non → 0 pt	5 pts
<b>TOTAL</b>		<b>120 pts</b>	<b>110/120</b>

Modalités d'attribution des points pour le paramètre VP.239 :

60% > VP.239 → 0 pt ; 60% ≤ VP.239 < 70% → 1 pt ; 70% ≤ VP.239 < 80% → 2 pts ; 80% ≤ VP.239 < 90% → 3 pts ; 90% ≤ VP.239 < 95% → 4 pts ; 95% ≤ VP.239 → 5 pts

Modalités d'attribution des points pour le paramètre VP.241 :

50% > VP.241 → 0 pt ; 50% ≤ VP.241 < 60% → 10 pt ; 60% ≤ VP.241 < 70% → 11 pt ; 70% ≤ VP.241 < 80% → 12 pts ; 80% ≤ VP.241 < 90% → 13 pts ; 90% ≤ VP.241 < 95% → 14 pts ; 95% ≤ VP.241 → 15 pts

<sup>1</sup> Les 10 points du paramètre VP.238 sont acquis si les conditions suivantes sont remplies :

- **Existence d'un inventaire des réseaux** identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du Code de l'Environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.238) et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution (VP.239)

- **La procédure de mise à jour** du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.240).

### 8) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Cet indicateur vient compléter l'information sur la qualité de la gestion du patrimoine enterré constitué par les réseaux d'eau potable, en permettant le suivi du programme de renouvellement défini par le service.

Il correspond au quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte.

**Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%) = (longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années N-4 à N) / 5 / (longueur du réseau de desserte au 31/12/N) \* 100**

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Linéaire de canalisation renouvelé au cours de l'exercice (km)	3,070	9,520	7,385	5,17	5,41	5,13	5.25

Sur les 5 dernières années (**2014 à 2018**), le linéaire de réseau renouvelé a été de **28.36 km**, soit un taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable de **1 % par an en moyenne**.

Le SEAPaN atteint donc son objectif qui est de maintenir un taux de renouvellement annuel de 1 % au minimum contre 0.6% en France (moyenne annuelle).

## 2 - Qualité de l'eau

L'eau potable est l'un des produits alimentaires les mieux contrôlés.

Outre l'auto-surveillance à exercer par l'exploitant, les installations de production et de distribution de l'eau potable sont soumises à un contrôle mis en œuvre par l'Agence Régionale de Santé. Ce contrôle s'applique sur l'ensemble des réseaux, depuis le captage jusqu'au robinet des consommateurs.

Des prélèvements sont ainsi réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne d'une part les paramètres physico-chimiques, et d'autre part les paramètres microbiologiques. La fréquence et le type de ces prélèvements sont fixés dans l'Arrêté du 21 janvier 2010 qui vient modifier l'Arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution, pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du Code de la Santé Publique.

Les paragraphes suivants établissent le bilan de la qualité des eaux distribuées au cours de l'exercice 2018, pour chaque unité de distribution du territoire du SEAPaN. Ces données sont issues du rapport transmis par la délégation territoriale des Pyrénées-Atlantiques de l'Agence Régionale de Santé Aquitaine.

Les synthèses sur la qualité de l'eau distribuée au cours de l'année 2018, pour chaque unité de distribution, sont jointes en **Annexe 4** du présent rapport.

*NB : Dans ce qui suit les taux de conformité sont définis tels que : taux de conformité des prélèvements (%) = (nombre de prélèvements conformes / nombre total de prélèvements réalisés au cours de l'année N) x 100.*

### 1) Unité de distribution : Plaine de Nay

L'eau qui alimente l'unité de distribution de la Plaine de Nay provient de plusieurs captages :

- Les sources karstiques Aygue Blanque (commune de Louvie Juzon) et Aygue Nègre (commune d'Asson) captées dans la vallée de l'Ouzom (sources de montagne). Ces eaux sont rendues potable par un traitement simple de désinfection ;
- La prise d'eau dans la rivière de l'Ouzom à Arthez d'Asson. L'eau est rendue potable par un traitement complet de décantation, filtration et désinfection ;

- La source Loustau (La Mouscle) captée sur la commune de Montaut. L'eau subit un traitement simple de désinfection.

Le tableau ci-dessous dresse le bilan de la conformité des prélèvements analysés au cours de l'exercice 2018 sur l'unité de distribution de la Plaine de Nay.

Plaine de Nay				
Nature de l'analyse	Nombre analyse	Nombre non conforme	% conformité	
Bactériologique	46	0	100 %	<b>Eau de bonne qualité bactériologique</b>
Physico-chimique	49	0	100 %	<b>Eau de bonne qualité physico-chimique</b>

L'eau distribuée sur le réseau de la Plaine de Nay a été de bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

### 2) Unité de distribution : Nay Ouest

L'eau qui alimente l'unité de distribution de Nay Ouest provient de plusieurs origines :

- Des sources karstiques Aygue Blanche (Louvie Juzon) et Aygue Nègre (Asson) ;
- De la prise d'eau dans la rivière de l'Ouzom (Arthez d'Asson) ;

Le tableau ci-dessous dresse le bilan de la conformité des prélèvements analysés au cours de l'exercice 2018 sur l'unité de distribution de Nay Ouest.

Nay Ouest				
Nature de l'analyse	Nombre analyse	Nombre non conforme	% conformité	
Bactériologique	41	0	100 %	<b>Eau de bonne qualité bactériologique</b>
Physico-chimique	44	0	100 %	<b>Eau de bonne qualité physico-chimique</b>

L'eau distribuée sur le réseau de Nay Ouest a été de bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

### 3) Unité de distribution : Bordes-Angaïs

L'eau qui alimente l'unité de distribution de Bordes-Angaïs provient de 4 forages réalisés à Bordes dans un aquifère sableux et d'un forage réalisé à Baudreix en nappe alluviale. L'eau est rendue potable par un traitement simple de désinfection.

Le tableau ci-dessous dresse le bilan de la conformité des prélèvements analysés au cours de l'exercice 2018 sur l'unité de distribution de Bordes-Angaïs.



Bordes-Angais				
Nature de l'analyse	Nombre analysé	Nombre non conforme	% conformité	
Bactériologique	22	0	100 %	<b>Eau de bonne qualité bactériologique</b>
Physico-chimique	20	0	100 %	<b>Eau de bonne qualité physico-chimique.</b>

L'eau distribuée sur le réseau de Nay Ouest a été de bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

#### 4) Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau :

Cet indicateur est demandé en application du décret n° 2007-675 de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement. Celui-ci donne une information sur la performance atteinte pour assurer une protection effective de la ressource selon la réglementation en vigueur. Il s'agit du niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvements dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée.

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0% → aucune action
- 20% → études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% → avis de l'hydrogéologue rendu
- 50 % → dossier déposé en préfecture
- 60% → arrêté préfectoral
- 80% → arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
- 100% → arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

L'indicateur est ici déterminé pour le captage de la source Loustau (La Mouscle) sur la commune de Montaut. L'évolution de cet indice depuis l'exercice 2010 figure dans le tableau suivant.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	60 %	80 %	80 %	80%	80%	80%	80%

### 3 - Consommation énergétique

Le tableau ci-dessous dresse, depuis l'exercice 2013, le bilan de la consommation énergétique des stations d'une puissance supérieure ou égale à 0 kW.

Station	2013 (kWh)	2014 (kWh)	2015 (kWh)	2016 (kWh)	2017 kWh)	2018 (kWh)
Réservoir partiteur de Nay	141	141	169	373	126	113
Réservoir partiteur d'Arthez d'Asson					-49	65

Station	2013 (kWh)	2014 (kWh)	2015 (kWh)	2016 (kWh)	2017 (kWh)	2018 (kWh)
Réservoir Coumes Poste de re-Chloration					3198	4 258
Réservoir Asson Capbern					5	-1031
Réservoir Coarraze Haut Service	29	29	9	27	0	7
Réservoir Sarramayou				1080	115	28
Chloration Mouscle	/	1225	6 938	4251	7 023	6 366
Réservoir Lestelle Traitement UV						2 790
Station de pompage Lestelle						8 739
<b>TOTAL</b>	<b>170</b>	<b>1 395</b>	<b>7 116</b>	<b>5 731</b>	<b>10418</b>	<b>21 335</b>

#### 4 - Les produits de traitement

La source de production d'eau potable de La Mouscle nécessite la consommation de chlore indiquée dans le tableau suivant :

		Source de La Mouscle	Réservoir Coumes (kg)	Désinfection ARBEOST (1galets de chlore /réservoir/mois)	Désinfection FERRIERES (injection Javel liquide)
2014	Production (m <sup>3</sup> )	332 892			
	Conso de chlore (kg)	342			
2015	Production (m <sup>3</sup> )	338 013			
	Conso de chlore (kg)	196			
2016	Production (m <sup>3</sup> )	328 694			
	Conso de chlore (kg)	196			
2017	Production (m <sup>3</sup> )	324 324	Poste de rechloration		
	Conso de chlore (kg)	199.6	20		
2018	Production (m <sup>3</sup> )	349 548	Poste de rechloration	29 257	17 284
	Conso de chlore (kg)	199.6	14	18	
	Javel (kg)				78



Un suivi régulier des traitement est effectué :

- contrôle bi-hebdomadaire
- adaptation des fréquences de contrôle en fonction de la météo (forte pluie, orage,...).

## V / INDICATEURS FINANCIERS

### 1 - Fixation des tarifs en vigueur pour l'année 2018

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part de la collectivité. Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
15 Décembre 2015	Part fixe : 73 € HT Part variable : 1,05 € HT/m <sup>3</sup>

La part fixe est versée en 2 fois pour moitié, soit 36.50 € à la facture estimative pour la période du 1<sup>er</sup> Janvier N au 30 Juin N, et 36.50 € à la facture de Solde pour la période du 1<sup>er</sup> Juillet N au 31 Décembre N.

Le service est assujetti à la TVA.

### 2 - Prix du service de l'eau potable

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement,
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable.

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée (40 % de l'année N-1).

#### ➤ *Redevance de pollution domestique par commune :*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'Agence de l'Eau. Son montant, en euros par m<sup>3</sup>, est calculé chaque année par l'Agence de l'Eau.

L'assiette de la redevance est constituée par les volumes d'eau potable facturés aux abonnés domestiques. On y ajoute ceux facturés aux abonnés non domestiques, s'ils ne sont pas directement redevables de l'Agence de l'Eau au titre de la redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique. Peuvent s'y ajouter aussi les volumes d'eau ne provenant pas de la distribution publique s'ils sont soumis à redevance communale d'assainissement tels que les puits privés munis de dispositifs de comptage. L'annexe 2 de la circulaire n°6/DE du 15 février 2008 récapitule les dispositions applicables selon l'activité de l'abonné et/ou la nature du branchement au réseau d'eau potable.

Elle est la même pour toutes les communes du service depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 :

	1 <sup>er</sup> janvier 2012	1 <sup>er</sup> janvier 2013	1 <sup>er</sup> janvier 2014	1 <sup>er</sup> janvier 2015	1 <sup>er</sup> janvier 2016	1 <sup>er</sup> Janvier 2017	1 <sup>er</sup> Janvier 2018
ANGAÏS	0,2930	0,3000	0,3050	0,3100	0,3150	0.320	0.33
ARROS-de-NAY	0,2930	0,3000	0,3050	0,3100	0,3150	0.320	0.33
ARTHEZ D'ASSON	0,2930	0,3000	0,3050	0,3100	0,3150	0.320	0.33
ASSAT	0,2930	0,3000	0,3050	0,3100	0,3150	0.320	0.33
ASSON	0,2930	0,3000	0,3050	0,3100	0,3150	0.320	0.33
BALIROS	0,2930	0,3000	0,3050	0,3100	0,3150	0.320	0.33
BAUDREIX	0,2930	0,3000	0,3050	0,3100	0,3150	0.320	0.33
BENEJACQ	0,2930	0,3000	0,3050	0,3100	0,3150	0.320	0.33
BEUSTE	0,2930	0,3000	0,3050	0,3100	0,3150	0.320	0.33
BOEIL-BEZING	0,2930	0,3000	0,3050	0,3100	0,3150	0.320	0.33
BORDERES	0,2930	0,3000	0,3050	0,3100	0,3150	0.320	0.33
BORDES	0,2930	0,3000	0,3050	0,3100	0,3150	0.320	0.33
BOURDETTES	0,2930	0,3000	0,3050	0,3100	0,3150	0.320	0.33
BRUGES-CAPBIS- MIFAGET	0,2930	0,3000	0,3050	0,3100	0,3150	0.320	0.33
COARRAZE	0,2930	0,3000	0,3050	0,3100	0,3150	0.320	0.33
HAUT-de- BOSDARROS	0,2930	0,3000	0,3050	0,3100	0,3150	0.320	0.33
IGON	0,2930	0,3000	0,3050	0,3100	0,3150	0.320	0.33
LAGOS	0,2930	0,3000	0,3050	0,3100	0,3150	0.320	0.33
LESTELLE- BETHARRAM	0,2930	0,3000	0,3050	0,3100	0,3150	0.320	0.33
MIREPEIX	0,2930	0,3000	0,3050	0,3100	0,3150	0.320	0.33
MONTAUT	0,2930	0,3000	0,3050	0,3100	0,3150	0.320	0.33
NAY	0,2930	0,3000	0,3050	0,3100	0,3150	0.320	0.33
PARDIES-PIETAT	0,2930	0,3000	0,3050	0,3100	0,3150	0.320	0.33
SAINT-ABIT	0,2930	0,3000	0,3050	0,3100	0,3150	0.320	0.33
ARBEOST							0.33
FERRIERES							0.33
LESTELLE VILLAGE							0.33

### 3 - Le prix de l'eau

1) Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> janv. 2014		1 <sup>er</sup> janv. 2015		1 <sup>er</sup> janv. 2016	1 <sup>er</sup> janv. 2017	1 <sup>er</sup> janv. 2018	Variation 2017/2018
		SEPPaN		SEAPaN		SEAPaN	SEAPaN	SEAPaN	SEAPaN
		NO	PDN	NO	PDN	NO et PDN	NO et PDN	NO et PDN	NO et PDN
<b>Part de l'exploitant</b> Part fixe (€ HT/an)  Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Abonnement ordinaire le m <sup>3</sup>	32,22		32,88		0	0	0	Sans objet
		0,6444		0,6575					
<b>Part de la collectivité</b> Part fixe (€ HT/an)  Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Abonnement ordinaire le m <sup>3</sup>	40,00		40,00		73	73	73	Sans objet
		0,40		0,40		1,05	1,05	1,05	
<b>Redevances et taxes</b>	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (€/m <sup>3</sup> )	0,10	0,068	0,10	0,068	0,105	0,10	0,10	0
	Redevance lutte contre la pollution (€/m <sup>3</sup> )	0,3050		0,3100		0,315	0,32	0,33	+ 0,01
	TVA	5,5%		5,5%		5,5%	5,5%	5,5%	

2) Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1 <sup>er</sup> janv. 2014		1 <sup>er</sup> janv. 2015		1 <sup>er</sup> janv. 2016	1 <sup>er</sup> janv. 2017	1 <sup>er</sup> janv. 2018	Variation 2017/2018	
	SEPPaN		SEAPaN		SEAPaN	SEAPaN	SEAPaN	SEAPaN	
	NO	PDN	NO	PDN				NO	PDN
Exploitant (€ HT)	109,55		111,78		0	0	0	0	
Collectivité (€ HT)	88,00		88,00		199	199	199		
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (€ HT)	12,0	8,23	12,6	8,23	12,6	12,6	12	-0,60	
Redevance lutte contre la pollution (€ HT)	36,60		37,20		39,0	38,4	39,6	+ 1,6%	
TVA	13,54	13,33	13,717	13,49	13,717	13,75	13,783	+0,4%	
<b>Total (€ TTC)</b>	<b>259,69</b>	<b>255,71</b>	<b>263,12</b>	<b>258,70</b>	<b>263,12</b>	<b>264,38</b>	<b>264,38</b>	<b>0</b>	

<b>VARIATION COLLECTIVITE (HT)</b>
<b>0 %</b>

**Prix théorique TTC du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> en 2018 : 2,20 €/m<sup>3</sup> comme en 2017 et contre 2,19 €/m<sup>3</sup> en 2016 et 2,17 €/m<sup>3</sup> en 2015.**

**Répartition au 1<sup>er</sup> janvier 2018:**

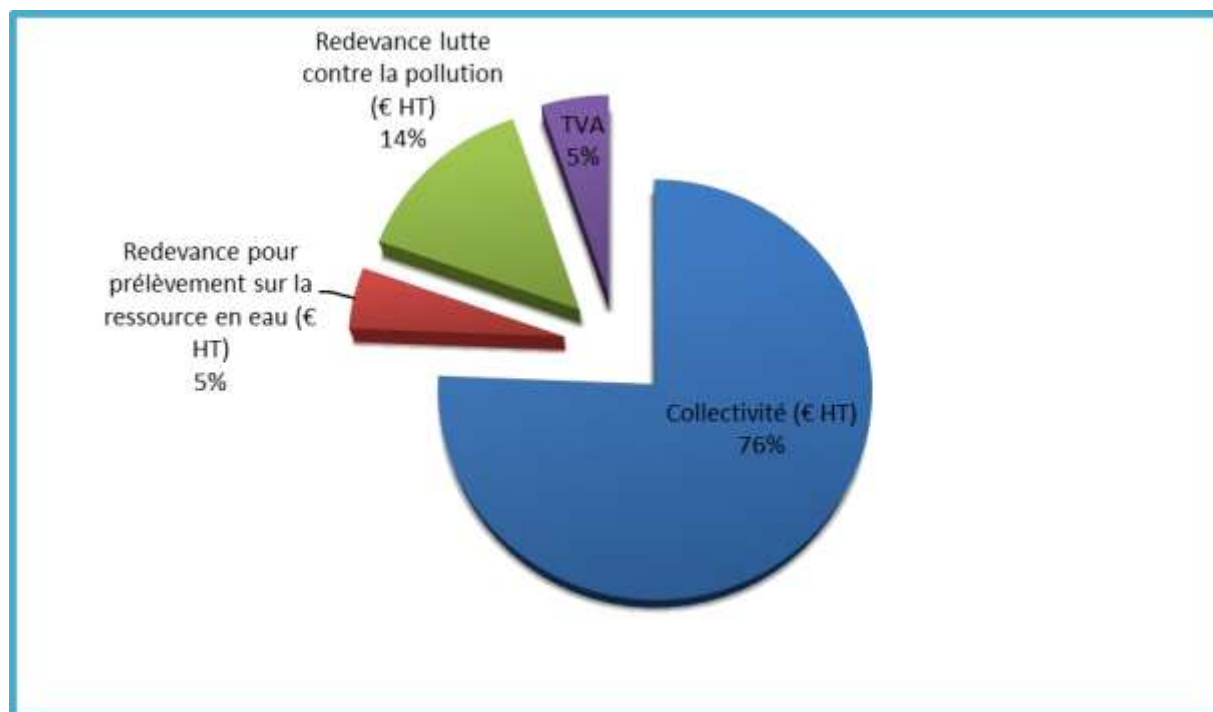


Illustration 19 : Répartition de la facture d'un usager au 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour une consommation moyenne de 120 m<sup>3</sup>

En **Annexe 5**, est joint un exemple type de facture pour une consommation moyenne de 120 m<sup>3</sup> avec le détail du prix de l'eau et du prix de l'assainissement collectif applicables pour l'exercice 2018.

### 3) Comparatif 2018 de la tarification d'eau potable des collectivités

Collectivités :	Parts fixes et variables :						TOTAL AEP :				Principales caractéristiques (2018) :			
	Abon. Collec.	Abon. délégat.	Total abon. annuel	Conso Collec.	Conso 0-60 délégat.	Conso >60 m3 délégat.	Total HT 60 m <sup>3</sup>	Total HT 120 m <sup>3</sup>	€ HT/m <sup>3</sup> (120 m <sup>3</sup> )	€ TTC/m <sup>3</sup> (120 m <sup>3</sup> )	Linéaire réseau en Km <sup>(2)</sup>	Taux de renouv. 2014-2018	Nombre abonnés	Population desservie
SMEP région de Jurançon	0,00	24,28	24,28	0,6700	0,2779	0,4676	81,15	149,41	1,25	1,31	823	1,18%	32 046	69 500
SIAEP 3 Cantons d'Artix	31,00	25,30	56,30	0,9300	0,5547	0,5547	145,38	234,46	1,95	2,06	510 <sup>(1)</sup>	0,90 % <sup>(1)</sup>	6504 <sup>(1)</sup>	13 800
Ville de Pau	21,00		21,00	1,1500			90,00	159,00	1,33	1,40	310	1,30 %	15 510	78 995
SIAEP région de Lescar	0,00	29,46	29,46	0,5475	0,6236	0,6236	99,73	169,99	1,42	1,49	196 <sup>(1)</sup>	0,81 % <sup>(1)</sup>	6 722	16 033 <sup>(1)</sup>
Syndicat Mixte Gave et Baïse <sup>(3)</sup>	25,00	38,95	63,95	1,4100	0,3965	0,4870	172,34	286,16	2,38	2,52	909	1,17%	14 275	30 000 <sup>(1)</sup>
CdC Pays de Nay	40,00	33,00	73,00	0,4000	0,6500	0,6500	136,00	199,00	1,66	1,75	571	0,95 %	11 735	26 000
SMEA Vallée de l'Ousse	25,00	43,90	68,90	0,3100	0,9200	0,9200	142,70	216,50	1,80	1,90	512 <sup>(1)</sup>	1,25 % <sup>(1)</sup>	9 615 <sup>(1)</sup>	21 100 <sup>(1)</sup>
SIAEP Luy - Gabas - Lées Secteur Luy Gabas	30,90	24,03	54,93	0,6631	0,7463	0,7463	139,49	224,06	1,87	1,97	1 104 <sup>(1)</sup>	1,17%	14 415 <sup>(1)</sup>	32 500
SIAEP Luy - Gabas - Lées Secteur Garlin	20,77	34,16	54,93	0,5131	0,8963	0,8963								

#### 4 - Budget du Service 2018

Le budget ci-dessous correspond au budget prévisionnel (B.P.) voté le 3 avril 2018 :

SECTION D'EXPLOITATION					
Chap.	Dépenses (€)		Chap.	Recettes (€)	
011	Charges à caractère général	1 145 955	70	Autres produits de gestion courante	3 228 479
012	Charges de personnel	558 460			
65	Autres charges de gestion courante	9 500			
014	Atténuation de produits	580 948	75	Autres produits	1 090
			013	Atténuation de charges	3 000
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>2 294 863</b>	<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>3 232 569</b>
66	Charges financières	95 600	76	Produits financiers	-
67	Charges exceptionnelles	27 500			
022	Dépenses imprévues	43 242			
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>166 342</b>	<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>3 232 569</b>
023	Virement à la section d'investissement	1 551 840	042	Opération d'ordre de transfert entre section	115 797
042	Opération d'ordre de transfert entre section	498 000			
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>2 049 840</b>	<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		
<b>TOTAL</b>		<b>4 511 045</b>	<b>TOTAL</b>		<b>3 348 366</b>
<b>Résultat reporté ou anticipé</b>		<b>0</b>	<b>Résultat reporté ou anticipé</b>		<b>1 194 079</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>		<b>4 511 045</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>		<b>4 542 445</b>

Autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement : 1 194 079 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chap.	Dépenses (€)		Chap.	Recettes (€)	
Total des opérations d'équipement	2 124 190		13	Subventions d'investissement reçues	100 900
			16	Emprunts et dettes assimilés	312 000
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>2 124 190</b>		<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>412 900</b>

16	Emprunts et dettes assimilés	180 000	1068	reserves	461 485
020	Dépenses imprévues	25 852			
20	Immobilisations incorporelles	115 390			
21	Immobilisations corporelles	229 500			
<b>Total des dépenses financières et op compte tiers</b>		<b>550 742</b>	<b>Total des recettes financières</b>		<b>874 385</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>2 674 932</b>	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	115 797	021	Virement de la section de fonctionnement	1 570 957
041	Opérations patrimoniales	100 000	040	Opérations d'ordre de transfert entre section	509 923
			041	Opérations patrimoniales	100 000
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>215 797</b>	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>2 180 880</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 890 729</b>	<b>TOTAL</b>		
<b>Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé</b>		<b>231 531</b>	<b>Solde d'exécution positif reporté ou anticipé</b>		<b>0</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>3 122 260</b>	<b>TOTAL DES RECETTES SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>3 055 265</b>

Autofinancement prévisionnel dégagé par la section d'exploitation : 1 570 957 €

## 5 - Recettes d'exploitation

### 1) Recettes de la collectivité

Le bilan des recettes d'exploitation de la collectivité, antérieur au passage en régie, est présenté dans le tableau suivant.

Recettes de vente d'eau	2012	2013	2014	2015
Recettes de vente d'eau domestiques	800 607,22 €	846 454,79 €	1 004 653,39 €	<b>967 573,98</b>
dont abonnements	253 083,87 €	336 377,19 €	454 032,59 €	<b>457 590,78</b>
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 11 981,69 €	7 644,58 €	7 480,39 €	<b>- 10 280,45</b>
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>788 625,53 €</b>	<b>838 810,21 €</b>	<b>997 173,00 €</b>	<b>9573,53 €</b>

### 1) Recettes de l'exploitant

Le bilan des recettes d'exploitation de l'exploitant, antérieur au passage en régie, est présenté dans le tableau suivant.

Recettes de vente d'eau	2012	2013	2014	2015
Recettes de vente d'eau domestiques	1 198 750,61 €	1 174 007,75 €	1 253 275,56 €	<b>1 217 493,4</b>
dont abonnements	347 649,91 €	358 804,44 €	365 723,03 €	<b>376 160,62</b>
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 17 817,06 €	13 203,05 €	-12 764,93 €	<b>- 16 498,72</b>
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>1 180 933,55 €</b>	<b>1 160 804,70 €</b>	<b>1 240 510,63 €</b>	<b>1 200 994,68 €</b>
<b>Autres recettes</b>				
Autres prestations aux abonnés	15 700,00 €	54 000,00 €	39 700,00, €	18 300,00 €
Recettes de raccordement	101 100,00 €	133 200,00 €	104 100,00 €	89 600,00
<b>Total des recettes</b>	<b>1 297 733,55 €</b>	<b>1 348 004,70 €</b>	<b>1 384 310,63</b>	<b>1 308 894,68</b>

Le tableau ci-dessous dresse le bilan des recettes d'exploitation de la collectivité suite au passage en régie du service eau potable au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Recettes de vente d'eau € HT	2016	2017	2018
Recettes de vente d'eau domestiques	2 241 568 €	2 224 896 €	2 246 692 €
dont abonnements	857 097 €	925 642 €	887 677 €
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 21 386,00 €		
<b>Total recettes de vente d'eau € HT</b>	<b>2 220 182 €</b>	<b>2 224 896 €</b>	<b>2 246 692 €</b>
<b>Autres recettes</b>			
Autres prestations aux abonnés	26 143 €	32 551 €	38 379 €
Recettes de raccordement	130 158,00 €	154 255 €	151 132 €
<b>Total des recettes € HT</b>	<b>2 376 483 €</b>	<b>2 411 702 €</b>	<b>2 436 203 €</b>

## 6 - Encours de la dette et montants des annuités de remboursement

Le tableau ci-dessous présente un état global de la dette pour l'année 2018 :

Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/2018 de l'exercice	Annuité de l'exercice	Dont	
			Intérêts	Capital
2 833 864,28 €	2 639 598,87 €	275 260,10 €	71 664,58 €	203 595,52 €

La durée d'extinction de la dette de la collectivité peut être calculée.

Cet indicateur représente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'eau potable.

**Durée d'extinction de la dette (années) = encours de la dette contractée par la collectivité pour financer le service eau potable / épargne brute annuelle.**



Données arrêtées au 31 décembre 2018	
Encours de la dette contractée	2 639 598,87 € HT
<i>Recettes réelles de fonctionnement = 3 269 540 € HT</i>	
<i>Dépenses réelles de fonctionnement = 2 228 350 € HT</i>	
Epargne brute annuelle	1 041 190 € HT
Durée d'extinction de la dette	2,6 ans

Pour l'exercice 2018, on obtient un très bon ratio d'extinction de la dette, en effet il est inférieur à 8 ans. En d'autres termes, si la collectivité consacrait l'intégralité de sa capacité de financement brute au remboursement du stock de dette, il lui faudrait un peu moins de 2,6 ans pour se désendetter.

Rappel : la durée de l'extinction de la dette au 31 décembre 2017 était de 2.5 ans.

### 7 - Montant des amortissements réalisés par la collectivité

Les amortissements réalisés par la collectivité en 2018 s'élèvent à **454 776.26 €**.

Quant aux reprises de subventions, elles s'élèvent, pour l'année 2018, à **82 363.33 €**.

### 8 - Impayés et Admissions en non-valeur ou Créances éteintes

Cet indicateur traduit l'optimisation des coûts du service par un juste recouvrement des sommes dues dans un souci de pérennité économique du service. (Données arrêtées au 29/09/2018).

Le montant des impayés en 2017 s'élève à 116 628.83 € TTC (redevances eau et assainissement confondues) soit **2.11% de taux d'impayés**.

Pour l'année 2016, le montant des impayés s'élève à 96 127.56 € TTC (redevances eau et assainissement confondues) soit **1.78 % de taux d'impayés**.

**Dans le courant de l'année 2018, le trésorier a proposé des listes de dossiers qui ont été admises en non-valeur (possibilité de recouvrement) ou en créances éteintes (dettes irrécouvrables) suite à des surendettements, liquidations judiciaires ou après toutes les poursuites infructueuses. Les montants sont retranscrits dans le tableau ci-dessous pour les années 2017 et 2018 :**

	Admission en Non-Valeur	Créances Eteintes
Année 2017	1 255.70 €	2 159.78 €
Année 2018	-	3 295.63 €

### 9 - Aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité

Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fond de solidarité, notamment au fond de solidarité logement géré par les conseils départementaux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées.

**Aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité (c€ HT/m<sup>3</sup>) = (montants des abandons de créance + montants des versements à un fond de solidarité) / (volume consommé comptabilisé domestique + non domestique)**

- 2018 : 26 demandes ont été déposées dont 3 refusées. Le Département a versé, au titre du FSL, un montant global de 5 098.57€ sur un montant de 8 098.09€.

- 2017 : 27 usagers ont bénéficié du FSL et 8 dossiers ont été refusés. Le Département a versé, au titre du FSL, un montant global de 1 150,42 € (0,05 % des recettes de vente d'eau) pour 2016 et un montant global de 7 676.22 €.
- 2016 : Entre juin et décembre 2016, 13 demandes ont été faites au titre du fond de solidarité. Sur ces 13 demandes 8 ont été accordées, 4 sont toujours en attente de décision de la commission et une a été refusée.

À noter le versement d'une aide de 200 € par le secours catholique pour un usager.

### **10 - Opérations de coopération décentralisée**

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Subvention Association CSO Mali</b>	/	/	2 500 €	/	2 500€	2 500€	/

## VI / BILAN RELATION CLIENTELE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le Syndicat d'Eau et d'Assainissement du Pays de Nay a repris la gestion en régie directe du service eau potable.

La relation clientèle, avec un service public de proximité, a donc été gérée en direct.

Cette gestion prend en compte :

- La relation clientèle au quotidien avec les prises d'abonnement et les résiliations ainsi que les demandes de mensualisations,
- La programmation des interventions clientèles,
- La mise à jour des tournées de relève,
- La gestion des anomalies de relève avec envoi des courriers de surconsommation,
- La facturation, résiliations tous les mois, trimestrialisés, facture estimative en avril et facture réelle en novembre.

La tableau ci-dessous, dresse un bilan de la gestion clientèle arrêté au 31 décembre 2018.

INTERVENTIONS CLIENTELES	Année 2016	Année 2017	Année 2018
Type d'intervention	Nombre	Nombre	Nombre
Changement de compteur	105	576	903
Changement robinet avant compteur	9	28	15
Robinet défectueux	-	-	8
Compteur bloqué	9	21	22
Déplacement compteur	4	2	12
Dépose du compteur	-	-	3
Fermeture branchement + relève du compteur	298	468	348
Ouverture branchement + relève du compteur	175	329	295
Relève index	169	528	396
Casse branchement	-	-	2
Vérification branchement/compteur	219	231	129
Fuite après compteur	24	-	43
Fuite avant compteur	82	9	146
Fuite avant et après compteur	31	186	11
Fuite sans précision de localisation	23	18	20
Fuite joint après compteur	-	-	4
Fuite réseau	-	-	4
Manque de pression/manque d'eau	60	72	45
Niche pleine d'eau	24	49	52
Eau mauvais gout/sale	15	24	23
Fuite robinet	-	5	15
Changement Niche	-	6	7
Mise en conformité	-	-	12
Vérification compteur / tête	-	-	82
Dysfonctionnement tête	-	-	81
Reparamétrage Compteur	-	93	5
Vérification réparation fuite	-	15	9
Vérification déconnexion puit	-	-	2
Vérification présence dysconnecteur	-	-	6
Demandes diverses	-	-	37
<b>TOTAL</b>	<b>1 244</b>	<b>2 660</b>	<b>2 741</b>

*NB : le tableau ci-dessus ne prend pas en compte les interventions du début d'année 2016 qui n'étaient pas matérialisées dans le logiciel métier (fiche interventions manuelles).*

Egalement des interventions en astreinte ont eu lieu durant l'année 2017 (voir détail en **Annexe 6**).

Durant la période de relève des compteurs, du 31 juillet au 15 octobre 2018, les anomalies rencontrées ont été traitées par tournée de relève.

Des courriers d'information de forte consommation, ont été envoyés aux usagers pour lesquels la relève de leur compteur d'eau indiquait une surconsommation (consommation dépassant le double de la consommation moyenne des trois dernières années). Ce courrier donne les informations nécessaires permettant aux usagers de procéder à une demande de dégrèvement si la surconsommation est liée à une fuite sur une canalisation après compteur.

Au cours de la période de relève 2018, **352 courriers** de ce type ont été envoyés.

Sur ces 335 courriers, **150** ont engendré des **demandes de dégrèvement** accordées.

Egalement, 267 courriers sous consommation et 297 courriers forte consommation ont été envoyés. Avec un taux de retour respectif de 54.31% et 19.53%.

Le passage en régie offre un service public de proximité aux usagers, le premier impact est le nombre de correspondances (eau et assainissement) en hausse :

- 3030 en 2018
- contre 2 488 en 2017
- contre 2 333 en 2016.

Au 31 Décembre 2018, le nombre de mensualisés atteint 5 541 contre 4 743 en 2017 et 3 930 en 2016.

Le nombre de trimestrialisés atteint 83 (compteurs relevés et facturés au trimestre), il était de 74 au 31 décembre 2017.

Le tableau ci-dessous dresse le bilan de la facturation :

<b>FACTURATION PRODUITE</b>	<b>Année 2016</b>	<b>Année 2017</b>	<b>Année 2018</b>
Rôles émis	55	96	85
Factures estimatives sur l'année	7 582	6 683	6 193
Factures réelles sur l'année	11 183	11 205	11 836
Factures fin de contrat	66	734	832
Factures de dégrèvement	89	84	163
Factures réelles rectifiées	184	156	95
Nombre d'usagers mensualisés	3 930	4 743	5 541
Nombre d'usagers prélevés à échéance	1 140	1 477	1 684
Facture au du 4 <sup>ème</sup> Trimestre des gros consommateurs	68 (4 <sup>ème</sup> trimestre 2016)	74	83

*NB : le nombre de factures réelles émises en fin d'année, diffère du nombre d'abonnés car certains usagers ont souscrit leur contrat en novembre et décembre et n'ont pas eu de facture réelle sur l'année N.*

En 2018, 250 factures réelles ont du être rectifiées dont 155 correspondent à la facturation 2017 par suite d'anomalies, soit 0.80% du nombre total de factures réelles de l'exercice.

Ces anomalies étaient, pour la très grande majorité, liées à une base de données erronée (transmise par le délégataire) : assainissement collectif facturé à tort, compteurs équipés en radio-relève mal paramétrés, etc...

## VII / MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME D'EAU

### 1 - Travaux 2018

L'inventaire des travaux réalisés (en cours, achevés ou démarrés) au cours de l'exercice 2018, sur le réseau d'eau potable et sur les différents ouvrages, est établi en **Annexe 7** du présent rapport.

### 2 - Amélioration du fonctionnement & entretien du réseau et des ouvrages

La liste des opérations d'entretien effectuées sur le réseau d'eau potable et sur les ouvrages, au cours de l'année 2018 est présentée en **Annexe 8** du présent rapport.

## VIII / SYNTHÈSE

Critère	Unité	2015	2016	2017	2018
<b>Volumes SEAPaN</b>					
Volumes produits	m <sup>3</sup>	338 013	<b>331 200</b>	<b>324 324</b>	<b>378 553</b>
Volumes importés		1 532 289	<b>1 507 650</b>	<b>1 407 364</b>	<b>1 367 957</b>
Volumes exportés		-	-	-	-
Volumes total mis en distribution		1 870 302	<b>1 838 850</b>	<b>1 731 688</b>	<b>1 746 510</b>
Volumes total vendus aux abonnés		1 308 470	<b>1 318 544</b>	<b>1 254 780</b>	<b>1 316 749</b>
<b>Rendements SEAPaN</b>					
Rendement primaire	%	70	<b>71,7</b>	<b>72,2</b>	<b>75,99</b>
Rendement grenelle		74,3	<b>75,3</b>	<b>76,0</b>	<b>79,20</b>
Rendement global du réseau de distribution		74,3	<b>75,3</b>	<b>76,0</b>	<b>79,20</b>
<b>Abonnés/Branchements</b>					
Nombre abonnés		11 333	<b>11 504</b>	<b>12 449</b>	<b>12 927</b>
Conso moy/abonnés		115	<b>115</b>	<b>99</b>	<b>101.84</b>
Branchements		11 529	<b>11 727</b>	<b>11 827</b>	<b>12 514</b>
Conso/brcht < 150 m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup> /brcht	65,8	<b>80,7</b>	<b>73</b>	<b>71.9</b>
Conso/brcht > 150 m <sup>3</sup>		402,2	<b>385,3</b>	<b>297</b>	<b>354</b>
<b>Indices</b>					
Indice linéaire des volumes non comptés	(m <sup>3</sup> /km/j) /année	2,7	<b>2,5</b>	<b>2,3</b>	<b>1,84</b>
Indice linéaire de pertes en réseau (ILP)	m <sup>3</sup> /km/j	2,3	<b>2,2</b>	<b>2,0</b>	<b>1,57</b>
Indice de pertes par abonnés (IPA)	m <sup>3</sup> /abonnés/j	0,11	<b>0,11</b>	<b>0,09</b>	<b>0,07</b>
Indice linéaire de consommation en réseau (ILC)	m <sup>3</sup> /km/j	6,72	<b>6,69</b>	<b>6,38</b>	<b>6,64</b>
Taux d'occurrence global des interruptions de service non programmées	nombre/millier d'abonnés	8,6	<b>8,9</b>	<b>8,9</b>	<b>7,6</b>
<b>Recettes/Prix/Dépenses</b>					
Recette de la collectivité	€	957 293,53	<b>2 220 182 (vente eau) + 156 301 (autres recettes)</b>	<b>2 224 896 (vente eau) + 186 806 (autres recettes)</b>	<b>2 246 692 (vente eau)</b>
Recette de l'exploitant		1 308 894,68			
Prix TTC du m <sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m <sup>3</sup>	€/m <sup>3</sup>	2,17	<b>2,19</b>	<b>2,20</b>	<b>2.20</b>

<b>Travaux</b>						
Linéaire de canalisation renouvelé au cours de l'exercice	km	5,17	<b>5,41</b>	<b>5.13</b>	<b>5.25</b>	
Linéaire réseau		567	<b>567</b>	<b>567</b>	<b>586</b>	
Branchements	/	221	<b>218</b>	<b>208</b>	<b>285</b>	
Coût total travaux	€ HT	1 086 200	<b>1 050 000</b>	<b>687 000</b>	<b>1 257 000</b>	

## IX / OBJECTIFS DU SERVICE POUR L'ANNEE 2019

Il s'agit des objectifs mis en œuvre par le service pour améliorer le fonctionnement du système d'eau potable. Les objectifs pour l'année 2019 se déclinent de la façon suivante :

### 1 - Travaux et contrôles

#### ⇒ **SÉCURISATION :**

- Réservoirs à réhabiliter : Ville de Nay (2018), Coarraze BS (2019) et Sarramayou (2020).

#### ⇒ **RENOUVELLEMENT :**

- 7 kilomètres de réseau vont être renouvelés, soit 1,2% du linéaire total
- 220 branchements seront renouvelés, soit environ 2% du nombre de branchements total

#### ⇒ **COMPTEURS et TELE-RELÈVE :**

- Renouvellement de 5 000 compteurs sur les 4 prochains exercices (2018 à 2021) et étude pour équiper le secteur d'Angaïs et Bordes en télé-relève.

Le tableau en page suivante, présente les perspectives de travaux pour l'exercice 2019.

### 2 - Études et prospectives

- ⇒ Passage en régie au 1<sup>er</sup> janvier 2016, consolidation de la régie (procédures, sécurisation, organisation) et transfert des compétences eau et assainissement à la CCPN.

### 3 - Fonctionnement du service

- ⇒ **Communication** : poursuivre la création du site internet

- ⇒ **Recrutement** : nouveau périmètre, nouvelles missions (Gemapi, pluvial, poteaux incendies)...organigramme à finaliser.



## CCPN EAU

## TRAVAUX AEP 2019

## PROSPECTIVE

Canalisations					estimatif	
COMMUNES	Libellé	linéaire (m)	diamètre (mm)	brchts	coût € HT	N° OP
Bourdettes	RD 936	200	125	15	95 000	86
ferrieres	RD 36	150	110	3	30 000	86
Bénéjacq	rue d'Ossau	120	110	5	30 000	86
Bénéjacq	rue des Pyrénées	400	150	35	130 000	86
Bordères	rue	200	110	10	40 000	86
Baudreix	tranche n°2 avec EU	900	110	35	210 000	81
Beuste	tranche n°2 avec EU	1100	110	65	180 000	82
Igon	RD 938	200	110	5	40 000	86
régulation pression	réseaux divers				40 000	86
Bordes	rue Eglise tranche n°3	300	150	20	90 000	86
Angais/Boeil	transit phase n°1 et 2	1250	150	25	235 000	87
Montaut	renouvellement Mouscle	500	225	3	65 000	86
Nay	chemin Médout	120	150	3	25 500	86
Mirepeix	maillage chemin latéral	550	200	1	90 000	91
divers	renouvellement/maillage/Déplacement				30 000	86
<b>TOTAL</b>		<b>5 990</b>		<b>225</b>	<b>1 330 500</b>	
<b>Réservoir</b>						
Communes	Libellé	Capacité		coût € HT	N°OP	
NAY Ville	réhabilitation interne et externe	2 x 500 m3		329 000	78	
Divers	Libellé	Capacité		coût € HT	N°OP	
sectorisation	arbéost/ferrières			100 000	90	
<b>Production</b>						
Communes	Libellé	Capacité		coût € HT	N°OP	
Arbéost	chloration et traitement UV			25 000	88	
Lestelle	pompe et chloration			130 000	88	
Sarramayou	chloration et traitement UV			20 000	88	
Surpresseur	Partiteur Nay et Arthez			20 000	88	
<b>TOTAL INVESTISSEMENT 2019</b>					<b>1 954 500</b>	

## ANNEXES

Annexe 1 : Lettre d'information aux abonnés 2018.....
Annexe 2 : Rendement de réseau par tournée de relève 2018.....
Annexe 3 : Répartition des interruptions d'eau non programmées par commune en 2018.....
Annexe 4 : Synthèses de la qualité de l'eau distribuée en 2018.....
Annexe 5 : Facture 2018.....
Annexe 6 : Détail des interventions en astreinte 2018.....
Annexe 7 : Travaux de l'exercice 2018.....
Annexe 8 : Détail des interventions effectuées sur les ouvrages en 2018.....
Annexe 9 : Note d'information de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour 2018.....



Le 1er janvier 2018, après un travail continu de fusion des syndicats d'eau et d'assainissement, les compétences eau et assainissement ont été transférées par ses 29 communes membres à la Communauté de communes du Pays de Nay. Il n'y a donc plus qu'un seul service d'eau et d'assainissement sur le territoire.

Ce regroupement a été entrepris en 2008 par les élus, tout en continuant à travailler, au quotidien, au développement des équipes et des réseaux, avec un service performant dont la qualité est régulièrement saluée par les institutions partenaires. Il faut donc rendre hommage aux élus, présidents et vice-présidents des syndicats, qui ont participé à cette construction commune.

Vous trouverez dans cette lettre des informations pratiques sur le service eau-assainissement et les projets de la communauté de communes.

Les investissements projetés dans le cadre des schémas directeurs se poursuivent. L'agrandissement de la station d'épuration de Baudreix est terminé depuis le mois d'avril. La mise en place des réseaux d'assainissement collectif a débuté au printemps sur le territoire des communes de Beuste et Baudreix. Le renouvellement annuel des canalisations d'adduction d'eau potable se poursuit également.

Notre ambition sera aussi de produire plus d'eau potable car nous avons la chance de posséder sur notre territoire une ressource de très grande qualité, non impactée par les micropolluants.

Bonne lecture à toutes et à tous.

**Christian PETCHOT-BACQUE**  
Président  
de la Communauté de communes

**Alain CAPERET**  
Vice-président  
Eau / Assainissement

### RAPPEL : Simplifiez-vous la vie !

#### Optez pour la mensualisation de vos factures d'eau.

Depuis le 1er janvier 2016, la facturation est établie par la collectivité en charge de l'eau et l'assainissement. Les moyens de paiement par prélèvement à échéance ou mensualisation simplifient le suivi de votre budget. Les usagers souhaitant mettre en place cette facilité de paiement peuvent retourner un mandat de prélèvement à télécharger sur [www.seapan.fr](http://www.seapan.fr) ou à retirer au service des eaux à Bénéjacq.

Du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Ou par courriel à : [accueil.seapan@paysdenay.fr](mailto:accueil.seapan@paysdenay.fr)

Ou au 05 59 81 11 82 (tapez 2 pour accéder au service des eaux de la CCPN)

**Deux nouveaux forages sur la commune de Baudreix**, mis en place par le syndicat producteur d'eau SMNEP. Ils viennent substituer ceux de Bordes où la qualité était à la limite de la conformité. Démarrés en septembre 2017, ces travaux prioritaires ont été intégralement financés par le SMNEP (1.3 M€ HT).



Alain CAPERET, (Vice-président CCPN et vice-président du SMNEP) sur le site d'un des nouveaux forages de Baudreix (Crédit photo SMNEP).

Cette eau mélangée à celle produite et distribuée par le service des eaux du Pays de Nay présente une excellente qualité, 100% conforme à la réglementation, et permet de garantir la qualité de l'eau des Pyrénées au robinet de nos usagers.



Nouvelle station d'épuration de Baudreix (20 000 EH) en service.

## Lettre d'information aux usagers du service des eaux 2018

### Eau potable

Qualité de l'eau produite par le SMNEP :

Deux nouveaux forages en service.

Campagne de renouvellement des compteurs :

Un gros déploiement sur le territoire.

Protéger votre compteur d'eau

Et surveillez vos consommations.

### Assainissement

La station d'épuration de Baudreix doublée

La station de Bénéjacq supprimée

Le Lagoïn libéré de toute pollution domestique

Prime à l'épuration : La CCPN est une très bonne élève

### Votre service des eaux

Mensualisation de votre facture d'eau et d'assainissement



## Campagne de renouvellement des compteurs d'eau.

L'article 9 de l'Arrêté du 6 mars 2007 relatif au contrôle des compteurs d'eau froide en service, impose le changement des compteurs d'eau de plus de 15 ans. Dans le cadre de la modernisation de ses installations publiques, les agents du service des eaux de la Communauté de communes du Pays de Nay les remplacent progressivement.

Rassurez-vous, cette opération est gratuite et entièrement prise en charge. Un rendez-vous est néanmoins nécessaire avec le propriétaire de l'immeuble concerné (ou son locataire). Selon la pyramide des âges, environ 5 000 sur les 12 000 compteurs d'eau potable seront à renouveler sur 4 ans.



Compteur avec télérelève et robinet inviolable

800 compteurs seront remplacés au cours de l'année 2018 par les agents du service public.

### Protection contre le gel.

Vous avez la garde de cet équipement public et vous devez le protéger contre le gel au moyen de plaques de polystyrène mais jamais de matériaux absorbants tel que laine de roche ou paille.

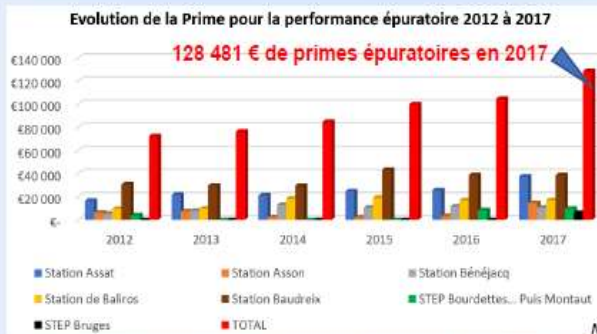
## Eau : Fuites avant/après compteur

Loi WARSMANN : Depuis le 1er juillet 2013, le distributeur a l'obligation de vous avertir d'une surconsommation anormale d'eau. Cette loi traite des modalités de plafonnement et de facturation en cas de fuites après compteur (écrêtement). Si une fuite est décelée, vous avez l'obligation de prévenir le service des eaux pour qu'il constate et vous conseille. Vous devez faire intervenir un professionnel agréé pour réparer et signaler au service des eaux que la réparation est effectuée.

## Assainissement : Primes de l'Agence de l'eau : La CCPN est une très bonne élève

L'aide à la performance épuratoire pour les stations d'épuration est un dispositif instauré par l'Agence de l'Eau Adour Garonne qui prévoit des bonifications particulièrement incitatives pour favoriser la gestion performante des systèmes d'assainissement.

- encourager la bonne gestion des ouvrages
  - améliorer des performances épuratoires pour respecter les objectifs de qualité des eaux
  - acquérir des connaissances précises sur le fonctionnement des systèmes d'assainissement et les mettre à la disposition du public.
- L'augmentation de la prime sur l'ensemble des ouvrages d'assainissement du Pays de Nay met donc bien en avant une augmentation du taux de collecte des effluents (grâce aux travaux de modernisation et un bon entretien des réseaux) et une amélioration de la qualité de traitement des eaux usées (grâce à la modernisation et la bonne exploitation des stations d'épuration en régie publique depuis 2009).



Mesure du débit de la Source Loustau à Montaut, dite de « La Mouscle », une des productions et distribution d'eau potable assurée par la CCPN et son service des eaux comme les sources de Arbéost, Ferrières et le forage de Lestelle-Bétharram.



Nouvelle génération de presse à vis pour déshydrater les boues à Baudreix

## Assainissement : La nouvelle station d'épuration de Baudreix en service.

Celle de Bénéjacq supprimée,

Le Lagoïn réhabilité.

Depuis juillet 2017, les effluents de la commune de Bénéjacq sont transférés sur 4.6 km de conduites sur le réseau de collecte du système d'assainissement de Baudreix. L'ancienne station de Bénéjacq est remplacée par un bassin tampon avec prétraitements et un nouveau poste de relevage à la base de loisirs des Okiris permet de refouler tous les effluents de la rive droite à la rive gauche du Gave de Pau jusqu'à cette nouvelle usine.

La station d'épuration de BAUDREIX, en service depuis avril 2018, a donc été doublée en capacité de traitement (biologique) et permet d'épurer les eaux usées domestiques de Igon, Coarraze, Nay, Bourdettes, Bénéjacq, Mirepeix et Baudreix.

Le réseau d'assainissement de Baudreix est d'ailleurs en cours d'extension depuis juin 2018, ces travaux s'achèveront pour l'ensemble du bourg en 2019.

Nouveaux bassins (tampon et aération) de la station d'épuration de Baudreix



**Annexe 2 : Rendement de réseau par tournée de relève - 2018**

<b>RELEVÉ 2018</b>					
<b>Nom tournée</b>	<b>Secteur</b>	<b>Nombre de compteur</b>	<b>Volume facturé (avec dégrèvement inclus)</b>	<b>Rendement</b>	<b>Observations</b>
ANGAIS VILLAGE	PN	341	25 042	62,00%	
BEUSTE ECART - ANGAIS ECART	PN	203	18 977	70,27%	
BORDES VILLAGE	PN	846	114 948	88,88%	
LAGOS	PN	212	23 657	70,27%	
LESTELLE VILLAGE		328	25 213	47,33%	
HAMEAU LESTELLE 2	NO	16	7 367	94,92%	
HAMEAU LESTELLE 1	NO	25	2 031	116,19%	
LESTELLE BAS ASSON	NO	43	6 902	38,44%	
DISTRI RESERVOIR	NO	68	16 738	75,21%	
SERRE MARINE	NO	45	10 271	88,13%	
ARTHEZ VILLAGE	NO	139	11 970	81,52%	
ARTHEZ GARREROT	NO	44	3 961	56,40%	
ARTHEZ AOULES	NO	85	8 593	81,52%	
HAUT DE BOSDARROS HAMEAU	NO	43	5 124	57,46%	
HAUT DE BOSDARROS VILLAGE	NO	56	8 352	78,19%	
HAUT DE BOSDARROS MATHIEU	NO	84	18 978	78,19%	
ANTENNE BOURDA	NO	26	5 005	57,46%	
LES LABASSERES	NO	24	6 752	48,80%	
QUARTIER BOIS DE BIE	NO	16	1 924		pas de compteur de sectorisation
HAMEAU ARROS	NO	50	6 131	114,07%	
ARROS VILLAGE	NO	151	14 264	82,93%	
LOT DESPAGNET	NO	20	1 351		pas de compteur de sectorisation
BOEIL-BEZING	PN	479	38 027	83,19%	
BENEJACQ VILLAGE	PN	498	47 151	59,66%	
BENEJACQ LABACOUÉ	PN	145	15 827	83,91%	
MONPLAISIR	PN	173	39 501	78,52%	
CANTANES HERBAGE	PN	78	7 466	64,90%	
TRANSIT	PN	28	3 030	120,19%	
BAUDREIX	PN	200	24 520	83,19%	



BALIROS	NO	200	17 924	69,66%	
BOURDETTES	NO	273	25 984	71,66%	
HAMEAU MONTAUT SARGAILLOUSE	PN	43	6 488	73,09%	
MONTAUT VILLAGE	PN	465	38 868	96,09%	
HAMEAU MONTAUT RTE DE PONTACQ	PN	50	6 577	68,01%	
MOUSCLE TRANSIT	PN	16	4 867		pas de compteur de sectorisation
PARDIES	NO	164	17 016	73,44%	
SAINT-ABIT	NO	146	13 812	90,63%	
ASSON CAPBERN	NO	43	46 774	72,73%	
ASSON PONT LATAPIE	NO	57	13 436	42,84%	
ASSON CENTRE	NO	597	61 607	88,71%	
LAS GRABES	NO	91	8 725	109,99%	
RETOUR ASSON	NO	24	3 673	77,20%	
PONT DU BEEZ	NO	18	1 843	74,57%	
O200 + O80	NO	41	6 139		pas de compteur de sectorisation
CHEMIN SARRAMAYOU	NO	46	5 147	39,68%	
QUARTIER MAUBECQ	NO	80	4 935	74,57%	
CAMPING MIFAGET	NO	15	2 171	74,57%	
MIFAGET VILLAGE	NO	46	4 493	74,57%	
BRUGES VILLAGE	NO	198	20 281	74,57%	
BRUGES HAMEAU	NO	40	8 884	74,57%	
BRUGES HORGUES	NO	45	12 366	74,57%	
CAPBIS	NO	53	5 250	66,98%	
COARRAZE VILLAGE	PN	261	29 317	79,54%	
COARRAZE FERRAN	PN	250	23 139	79,54%	
COARRAZE HLM	PN	470	42 750	88,78%	
COARRAZE HAMEAU	PN	99	15 577	85,09%	
HAMEAU COARRAZE SARGAILHOUSE	PN	10	981	73,09%	
ZONE MONPLAISIR	PN	89			inclus dans MONPLAISIR
BORDERES	PN	403	37 302	59,66%	
BEUSTE VILLAGE	PN	278	26 698	70,27%	
BORDES CLEMENT ADER	PN	529	54 389	88,88%	
IGON	PN	188	21 881	84,13%	
IGON VILLAGE	PN	250	25 507	95,54%	
MIREPEIX VILLAGE	NO	560	44 168	78,52%	
NAY LEP	NO	530	72 606	69,21%	

NAY PONT	SUPPRIMER	38	8 423		pas de compteur de sectorisation
HAUT DE NAY	NO	35	6 908	49,59%	
QUARTIER TURON	NO	25	2 323	56,71%	
NAY VILLE	NO	1115	72 745	86,68%	
ANTENNE SONDE BALL-TRAP	NO	45	4 620	56,71%	
FERRIERES		101	5 664	27,48%	
ARBEOST CASTEROT		16	323	91,76%	
ARBEOST MAGOBERT		35	716	38,58%	
ARBEOST HOUGAROU		25	1 093	78,80%	
ARBEOST LASCOUTE		12	516	18,86%	A noter volume exploitation estimé ( à analyser avec relève 2019)
ARBEOST CUREBERE		32	1 681	7,94%	A noter volume exploitation estimé ( à analyser avec relève 2019)

Légende rendement :

<25%	25-50%	50%-79,20%	>79,20%
------	--------	------------	---------

### Annexe 3 : Répartition des interruptions d'eau non programmées par commune en 2018

DATE	TACHES	COMMUNE	ADRESSE	TYPE
06/03/2018	Reparation fuite avec terrassement	Angais	Rue du Lac	Fuite sur conduite de réseau
06/03/2018	Reparation fuite avec terrassement	Angais	Rue Carrerot dit lierre	Fuite sur conduite de réseau
09/03/2018	Reparation fuite avec terrassement	Angais	Rue du Lac	Fuite sur conduite de réseau
12/03/2018	Reparation fuite avec terrassement	Angais	Salle des fêtes	Fuite sur conduite de réseau
03/05/2018	Reparation fuite avec terrassement	Angais	Rue des pins	Fuite sur conduite de réseau
19/09/2018	Reparation fuite avec terrassement	Angais	44 rue des pyrénées	Fuite sur conduite de réseau
03/10/2018		Angais	rue des pyrénées	Fuite sur conduite de réseau
07/02/2018	Reparation fuite avec terrassement	Arbéost	col du soulor	Fuite sur conduite de réseau
07/02/2018	Reparation fuite avec terrassement	Arbéost	col du soulor	Fuite sur conduite de réseau
13/09/2018	Reparation fuite avec terrassement	Arbéost	route du soulor	Fuite sur conduite de réseau
20/09/2018	Reparation fuite avec terrassement	Arbéost	source curebere	Fuite sur conduite de branchement
08/01/2018	Reparation fuite avec terrassement	Arros de Nay	rue des Ecoles	Fuite sur conduite de branchement
08/02/2018	Reparation casse par un tiers	Arros-de-Nay	chemin de Cardede	Fuite sur conduite de réseau
13/07/2018	Réparation fuite sans terrassement	Arros-de-Nay	Route des labasserres	Fuite sur conduite de réseau
26/07/2018	Reparation fuite avec terrassement	Arros-de-Nay	chemin BOURDA	Fuite sur conduite de réseau
31/10/2018	Reparation fuite avec terrassement	Arros-de-Nay	Quartier Labasseres champs Labidat	Fuite sur conduite de réseau
06/12/2018	Reparation fuite avec terrassement	Arros-de-Nay	quart labasseres	Fuite sur conduite de branchement
03/02/2018	Reparation fuite avec terrassement	Arthez-d'Asson	quartier Garrenot	Fuite sur conduite de réseau
03/04/2018	Reparation fuite avec terrassement	Arthez-d'Asson		Fuite sur conduite de réseau
07/03/2018	Reparation fuite avec terrassement	Asson	chemin Baburet	Fuite sur conduite de réseau
12/03/2018	Reparation fuite avec terrassement	Asson	Chemin Baburet	Fuite sur conduite de branchement
24/09/2018	Reparation fuite avec terrassement	Asson	quartier bengues	Fuite sur conduite de réseau
29/09/2018	Reparation fuite avec terrassement	Asson	quartier bengues	Fuite sur conduite de réseau
01/10/2018	Reparation fuite avec terrassement	Asson	Quartier Pont Latapie	Fuite sur conduite de réseau
23/10/2018	Reparation fuite avec terrassement	Asson		Fuite sur conduite de branchement



04/12/2018	Reparation fuite avec terrassement	Asson	rue carrere longue	Fuite sur conduite de branchement
10/12/2018	Reparation fuite avec terrassement	Asson	route de bruges	Fuite sur conduite de réseau
10/12/2018	Reparation fuite avec terrassement	Asson	route d'ossau	Fuite sur conduite de réseau
21/12/2018	Reparation fuite avec terrassement	Asson	rue du sechoir	Fuite sur conduite de branchement
27/12/2018	Reparation casse par un tiers	Asson	rue d artigarete	Fuite sur conduite de branchement
24/01/2019	Reparation fuite avec terrassement	Asson	rue du beez	Fuite sur conduite de réseau
02/12/2018	Reparation fuite avec terrassement	Balirros	route de pau	Fuite sur conduite de branchement
05/07/2018	Reparation fuite avec terrassement	Baudreix	Rue des ecoles	Fuite sur conduite de réseau
04/10/2018	Reparation fuite avec terrassement	Baudreix	Rue des Pyrénées	Fuite sur conduite de réseau
05/10/2018	Reparation fuite avec terrassement	Baudreix	Rue des Pyrénées	Fuite sur conduite de réseau
15/02/2018	Reparation fuite avec terrassement	Bénéjacq	jardin public	Fuite sur conduite de branchement
03/03/2018	Reparation fuite avec terrassement	Bénéjacq	rue des bruyères	Fuite sur conduite de réseau
06/03/2018	Reparation fuite avec terrassement	Bénéjacq	n°31 Rue des Pyrénées	Fuite sur conduite de réseau
06/06/2018	Reparation fuite avec terrassement	Bénéjacq	rue des pyrenees	Fuite sur conduite de réseau
27/08/2018	Reparation fuite avec terrassement	Bénéjacq	Rue bellevue	Fuite sur conduite de branchement
27/08/2018	Reparation fuite avec terrassement	Bénéjacq	Rue pasteur	Fuite sur conduite de branchement
02/10/2018	Reparation fuite avec terrassement	Bénéjacq	Impasse du Lagoin	Fuite sur conduite de branchement
13/01/2019	Reparation fuite avec terrassement	Bénéjacq	Quart Labacoue	Fuite sur conduite de réseau
16/01/2019	Reparation fuite avec terrassement	Bénéjacq	Quart Labacoue	Fuite sur conduite de réseau
08/03/2018	Reparation fuite avec terrassement	Beuste	rue de la ribère	Fuite sur conduite de réseau
04/10/2018	Reparation fuite avec terrassement	Beuste	Rue Ribère	Fuite sur conduite de réseau
05/10/2018	Reparation fuite avec terrassement	Beuste	Rue Ribère	Fuite sur conduite de réseau
10/01/2019	Reparation casse par un tiers	Beuste	route de Lourdes	Fuite sur conduite de réseau
11/01/2019	Réparation fuite sans terrassement	Beuste	rue ribere	Fuite sur conduite de réseau
14/02/2018	Reparation fuite avec terrassement	Boeil-Bezing	n°54 Rue Henri IV	Fuite sur conduite de branchement
10/01/2019	Reparation fuite avec terrassement	Boeil-Bezing	route de pau devant Bourda	Fuite sur conduite de réseau
21/01/2019	Reparation fuite avec terrassement	Bordes	rue du gave	Fuite sur conduite de réseau
08/02/2018	Reparation casse par un tiers	Bourdettes	rue du bois	Fuite sur conduite de branchement
20/02/2018	Reparation casse par un tiers	Bourdettes	rue du bois	Fuite sur conduite de réseau

20/01/2018	Reparation fuite avec terrassement	Bruges	chemin des Forges	Fuite sur conduite de branchement
06/07/2018	Reparation fuite avec terrassement	Bruges	Route haut de nay	Fuite sur conduite de réseau
03/08/2018	Reparation fuite avec terrassement	Bruges	chemin des forges	Fuite sur conduite de réseau
07/08/2018	Reparation fuite avec terrassement	Bruges	7 chemin des forges(village)	Fuite sur conduite de réseau
25/09/2018	Reparation fuite avec terrassement	Bruges	1 rue berdoulou	Fuite sur conduite de branchement
03/01/2019	Reparation fuite avec terrassement	Bruges	Chemin Salezat	Fuite sur conduite de réseau
01/09/2018	Reparation fuite avec terrassement	Capbis		Fuite sur conduite de réseau
07/03/2018	Reparation fuite avec terrassement	Coarraze	Rue des Tisserands	Fuite sur conduite de branchement
03/05/2018	Reparation fuite avec terrassement	Coarraze	rue des pyrenees	Fuite sur conduite de réseau
24/07/2018	Reparation fuite avec terrassement	Coarraze	Av de la gare	Fuite sur conduite de réseau
23/08/2018	Reparation fuite avec terrassement	Coarraze	HLM	Fuite sur conduite de réseau
24/10/2018	Reparation fuite avec terrassement	Coarraze	rue des Serres	Fuite sur conduite de réseau
08/01/2018	Reparation fuite avec terrassement	Haut-de-Bosdarros	chemin Mounachou	Fuite sur conduite de réseau
19/04/2018	Reparation fuite avec terrassement	Haut-de-Bosdarros	chemin du PITET	Fuite sur conduite de réseau
12/07/2018	Reparation fuite avec terrassement	Haut-de-Bosdarros	Proprit� Avril Marcel	Fuite sur conduite de branchement
19/07/2018	R�paration fuite sans terrassement	Haut-de-Bosdarros	Chemin dit des arrecots	Fuite sur conduite de r�seau
20/07/2018	Reparation fuite avec terrassement	Haut-de-Bosdarros		Fuite sur conduite de r�seau
09/10/2018	Reparation fuite avec terrassement	Igon	chemin d'ossau	Fuite sur conduite de r�seau
15/01/2019	Reparation fuite avec terrassement	Igon	quart Isarce	Fuite sur conduite de r�seau
22/01/2019	Reparation fuite avec terrassement	Igon	rue de l ouzoum	Fuite sur conduite de r�seau
17/04/2018	Reparation fuite avec terrassement	Lestelle-B�tharram		Fuite sur conduite de r�seau
25/07/2018	Reparation fuite avec terrassement	Lestelle-B�tharram	20 rue peyrounat	Fuite sur conduite de branchement
05/03/2018	Reparation fuite avec terrassement	Mirepeix	n�34 route de Pau	Fuite sur conduite de branchement
04/01/2019	Reparation fuite avec terrassement	Mirepeix	Route de Pau	Fuite sur conduite de r�seau
08/01/2019	Reparation fuite avec terrassement	Mirepeix	route de pau devant Bourda	Fuite sur conduite de r�seau
09/01/2019	Reparation fuite avec terrassement	Mirepeix	chemin de la bareille	Fuite sur conduite de r�seau
11/01/2019	Reparation fuite avec terrassement	Mirepeix	chemin de la bareille	Fuite sur conduite de branchement
14/01/2019	Reparation fuite avec terrassement	Mirepeix	route de pau	Fuite sur conduite de r�seau
29/01/2018	Reparation fuite avec terrassement	Montaut	Chemin St Hilaire	Fuite sur conduite de r�seau

21/09/2018	Reparation fuite avec terrassement	Montaut	route de pontacq	Fuite sur conduite de réseau
19/12/2018	Reparation casse par un tiers	Montaut	route du mourle	Fuite sur conduite de réseau
04/01/2019	Reparation fuite avec terrassement	Montaut	Chemin Laguerre	Fuite sur conduite de réseau
19/10/2018	Reparation casse par un tiers	Nay	Quart Justice Rue Eloï Pareilh	Fuite sur conduite de branchement
19/10/2018	Reparation fuite avec terrassement	Nay	Chemin Montoulieu	Fuite sur conduite de réseau
28/11/2018	Reparation fuite avec terrassement	Nay	rue massenet	Fuite sur conduite de branchement
28/12/2018	Réparation fuite sans terrassement	Nay	quart ball trap	Fuite sur conduite de réseau
27/02/2018	Reparation casse par un tiers	Pardies-Piétat	Stade	Fuite sur conduite de réseau
19/10/2018	Reparation casse par un tiers	Pardies-Piétat	rue de l'Eglise	Fuite sur conduite de réseau
04/01/2018	Reparation fuite avec terrassement	Saint-Abit	Rue de l'Eglise	Fuite sur conduite de réseau
30/01/2018	Reparation casse par un tiers	Saint-Abit	rue du gave	Fuite sur conduite de réseau
12/11/2018	Reparation fuite avec terrassement	Saint-Abit	rue de pau	Fuite sur conduite de branchement



Qualité de l'eau sur l'unité de distribution :

**LESTELLE BETHARRAM**

Synthèse de l'année 2018

0590

000405

**Contrôle Sanitaire**

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 8 analyses bactériologiques et 8 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

L'eau qui alimente la commune de Lestelle Betharram provient d'un puits en nappe phréatique situé à proximité du Gave de Pau, sur la commune. L'eau est distribuée après avoir subi un traitement simple de désinfection par rayons ultraviolets. Depuis le 1er janvier 2018, l'ensemble des installations est exploité par la Communauté de Communes du Pays de Nay.

**Bactériologie**

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée. 100,00% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

**Conseils**



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauterie en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vance, ni clapet).

**Nitrates**

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l. Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 9,40 mg/l

**Dureté**

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F). Eau peu calcaire. Valeur moyenne : 15,55 °F.

**Fluorures**

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l. Valeur moyenne relevée : 0,04 mg/l.

**Pesticides**

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées. Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 0,032 µg/l.

**AVIS SANITAIRE GLOBAL**

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.sanpotable.sante.gouv.fr>

ARS - Délégation Départementale des Pyrénées-Atlantiques Cité Administrative - Boulevard Tourasse - CS 11604 - 64016 PAU Cedex  
Téléphone : 0559145169 - Télécopie : 0559145111 - Mail : [ars-dd64-delegation@ars.sante.fr](mailto:ars-dd64-delegation@ars.sante.fr)



## Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 23 analyses bactériologiques et 23 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

L'eau qui alimente le réseau de Bordes Angais provient de 3 forages réalisés à Baudreix en nappe alluviale. L'eau est rendue potable par un traitement simple de désinfection. Les installations de production sont exploitées par la Société d'Aménagement Urbain et Rural (SAUR). Le réseau de distribution est exploité par la communauté de communes du Pays de Nay.

### Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée. 100,00% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

## Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauterie en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demander conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vance, ni clapet).

### Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l. Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 3,26 mg/l

### Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F). Eau peu calcaire. Valeur moyenne : 14,31 °F.

### Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l. Valeur moyenne relevée : 0,03 mg/l.

### Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées. La présence de pesticides n'a pas été détectée dans l'eau distribuée.

## AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHEMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.sanpotable.sante.gouv.fr>

ARS - Délégation Départementale des Pyrénées-Atlantiques Cité Administrative - Boulevard Tourasse - CS 11604 - 64016 PAU Cedex  
Téléphone : 0559145169 - Télécopie : 0559145111 - Mail : [ars-dd64-delegation@ars.sante.fr](mailto:ars-dd64-delegation@ars.sante.fr)

## Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 48 analyses bactériologiques et 48 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

## Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demander conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de consommation entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vannes, ni clapet).

L'eau qui alimente le réseau de la PLAINE de NAY provient des sources karstiques AYGUE BLANQUE (commune de Louvie Soubiron) et AYGUE NEGRE (commune d'Asson) captées dans la vallée de l'Ouzom, elles sont rendues potables par un traitement simple de désinfection, de la prise d'eau dans la rivière OUZOM à Arthez d'Asson, elle est rendue potable par un traitement complet de décantation, filtration et désinfection, de la source LOUSTAU captée sur la commune de Montaut, elle subit un traitement simple de désinfection. Les installations de production des Aygues et de l'Ouzom sont exploitées par la Société d'Aménagement Urbain et Rural (SAUR). Celles de la Mouscle et le réseau de distribution sont exploités par la communauté de communes du Pays de Nay.

## Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

97,92% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

## Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 4,20 mg/l

## Durété

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau peu calcaire. Valeur moyenne : 11,48 °F.

## Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,01 mg/l

## Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 0,026 µg/l.

## AVIS SANITAIRE GLOBAL

**BACTERIOLOGIE** : Eau de qualité bactériologique satisfaisante. Toutefois sur 48 contrôles 1 a montré une contamination.

**PHYSICO-CHIMIE** : Eau de qualité physico-chimique ayant été exceptionnellement hors normes. Une turbidité élevée a été mesurée une fois.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.eauxpotables.sainte.gouv.fr>

ARS - Délégation Départementale des Pyrénées-Atlantiques Cité Administrative - Boulevard Tourasse - CS 11604 - 64016 PAU Cedex  
Téléphone : 0559145169 - Télécopie : 0559145111 - Mail : [ars-dd64-delégation@ars.sainte.fr](mailto:ars-dd64-delégation@ars.sainte.fr)



## Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 44 analyses bactériologiques et 44 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

## Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

L'eau qui alimente le réseau de Nay-Ouest provient, d'une part, des sources karstiques AYGUE BLANQUE (commune de Louvie Soubiron) et AYGUE NÈGRE (commune d'Asson), ces eaux sont rendues potables par un traitement simple de désinfection et d'autre part, de la rivière OUZOM à Arthez d'Asson, l'eau est rendue potable par un traitement complet de décantation, filtration et désinfection. L'ensemble des installations de production d'eau est exploité par la Société d'Aménagement Urbain et Rural (SAUR). Le réseau de distribution est exploité par la communauté de communes du Pays de Nay.

### Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

97,73% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

### Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 2,24 mg/l

### Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau peu calcaire. Valeur moyenne : 10,95 °F.

### Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,01 mg/l

### Pesticides

Seul paramètre particulier, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 0,026 µg/l.

## AVIS SANITAIRE GLOBAL

**BACTERIOLOGIE** : Eau de qualité bactériologique satisfaisante. Toutefois sur 44 contrôles 1 a montré une contamination.

**PHYSICO-CHIMIE** : Eau de qualité physico-chimique ayant été exceptionnellement hors normes. Une turbidité élevée a été mesurée une fois.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.eauxpotables.santa.gouv.fr>

ARS - Délégation Départementale des Pyrénées-Atlantiques Cité Administrative - Boulevard Tonnasse - CS 11604 - 64016 PAU Cedex  
Téléphone : 0559145169 - Télécopie : 0559145111 - Mail : [ars-dd64-delegation@ars.santa.fr](mailto:ars-dd64-delegation@ars.santa.fr)

Référence à rappeler N° du contrat : 641300  
Occupant :

Adresse du lieu desservi :

Destinataire de la facture

Communauté de communes du Pays de Nay  
Service Eau et Assainissement  
PAE Monplaisir  
64800 BENEJACQ  
Tel : 05.59.61.11.82 - Fax : 05.59.61.48.48  
Mail : accueil.seapan@paysdenay.fr

Service Client :  
Lundi au Vendredi de 8h30 - 12h00 et  
de 13h30 - 17h00  
Service Astreinte : 05.59.61.11.82 (Tapez 2)  
le soir après 17h00 - Week-end et jours Fériés.

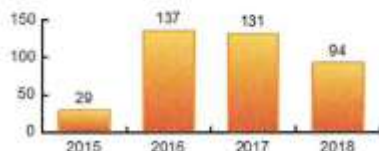
**Message :**

Facturation abonnement 2ème semestre 2018 (du 01/07/2018 au 31/12/2018) ainsi que votre consommation annuelle réelle (ou évaluée), déduction, le cas échéant, de la facture estimative.

Attention si votre compteur d'eau n'a pu être relevé (compteur non accessible) nous avons estimé votre consommation en prenant 10m3 de moins que l'année N-1

Le symbole E dans ce cas là sera mentionné au dos de votre facture sur la ligne compteur au dos de votre facture

Historique de consommation



**Facture réelle n° 2018-EA-00-38347 du 25/10/2018**

**Eau et Assainissement**

Période de consommation du 10/10/2017 au 18/10/2018

Abonnement du 01/01/2018 au 31/12/2018

**Voici la présentation simplifiée de votre facture**

Détail au verso

**Votre consommation d'eau** 120 m<sup>3</sup>  
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00368€

	Montants
Abonnement	132,02
Consommation	442,13

**Total de la facture** 574,15  
**Prélèvements et avances à déduire** -531,00

**Somme prélevée le 26/11/2018** 43,15 €

Le montant sera prélevé sur le compte  
Domiciliation :

**Emetteur :** EAU CC PAYS DE NAY

**Exercice :** 2018/0

**N° facture :** 38347 1

**Montant :** 43,15 €

**Prélevé sur le compte**  
**Domiciliation :**

**Date de prélèvement :** 26/11/2018

**Mandat de prélèvement SEPA :**

ICS : FR75EAU579496

RUM :

BIC :

IBAN :

**CECI EST UN TALON DE PRELEVEMENT  
NE PAS REGLER**



Facture réelle n° 2018-EA-00-30347 du 25/10/2018

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel Index	Conso. en m3
5118030740001	000044488	015 m	18/10/2018	R	2253			2373	120
<b>Consommation totale</b>									<b>120</b>

Consommation facturée (m3) 120

Détail de votre facture	Tarif	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC	
<b>Distribution de l'eau</b>				<b>211,00</b>	<b>11,61</b>	<b>222,61</b>	
Abonnement Eau	2018	1 x 181 j	181 jours	36,50000	36,50	2,01 (5,50%)	38,51
Abonnement Eau	2018	1 x 184 j	184 jours	38,50000	38,50	2,01 (5,50%)	38,51
Redevance EAU	2018	120 m3	1,05000	126,00	6,93 (5,50%)	132,93	
Redevance Préservation ressources	2018	120 m3	0,10000	12,00	0,66 (5,50%)	12,66	
<b>Collecte des eaux usées</b>				<b>251,60</b>	<b>25,16</b>	<b>276,76</b>	
Abonnement Assainissement	2018	1 x 181 j	181 jours	25,00000	25,00	2,50 (10,00%)	27,50
Abonnement Assainissement	2018	1 x 184 j	184 jours	25,00000	25,00	2,50 (10,00%)	27,50
Redevance Assainissement	2018	120 m3	1,68000	201,60	20,16 (10,00%)	221,76	
<b>Organismes publics</b>				<b>69,60</b>	<b>5,18</b>	<b>74,78</b>	
Redevance Pollution	2018	120 m3	0,33000	39,60	2,18 (5,50%)	41,78	
Redevance Modernisation des Réseaux	2018	120 m3	0,25000	30,00	3,00 (10,00%)	33,00	
<b>Total de votre facture</b>				<b>532,20</b>	<b>41,95</b>	<b>574,15</b>	
<b>Prélèvements et avances à déduire</b>				<b>-492,21</b>	<b>-38,79</b>	<b>-531,00</b>	
<b>Montant total à payer</b>				<b>39,99</b>	<b>3,16</b>	<b>43,15</b>	

**Commentaires**

Tire effectuée en application de l'article L.202A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L.1017-5, R.13142-4, R.13142-8-1 et R.13141-4 du code général des collectivités territoriales par M FETCHOT-BACQUE, Président de la CCPN.

**MODES DE PAIEMENT**

- En **Prélèvement automatique à l'échance de Mensuel** (pour régler les factures suivantes) : remplir le formulaire correspondant disponible au bureau du Service Eau et Assainissement ou le télécharger sur le site internet www.scpn.fr.
- **Par Internet** : [www.scpn.fr](http://www.scpn.fr) ou [www.typhlogat.gov.fr](http://www.typhlogat.gov.fr) en renseignant les références suivantes :  
Identifiant CCPN : 50203  
Référence : 2018-EA-00-30347
- Par **Tire Interbancaire de Paiement (TIP)** : dater et signer le TIP dans le cadre prévu à cet effet. Ne modifier jamais le montant du TIP. Si la mention « JOINS UN RIB » figure dans la partie supérieure gauche du TIP, ou si vos coordonnées bancaires ont changé, RIB/IBAN pas de jointure un RIB, RIB, RICE ou IBAN sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans plier, sans agrafier et sans aucun autre document. Envoyer votre règlement au moyen de l'enveloppe jointe, affranchie au tarif prévu, en prévoyant garde de lieu être apposée l'adresse du centre d'encaissement dans la fenêtre.
- Par **chèque bancaire ou postal** : envoyer votre paiement au centre d'encaissement des Finances Publiques à l'aide de l'enveloppe retour décrite, affranchie au tarif en vigueur. Votre règlement doit être libellé à l'ordre du Trésor Public. Ne modifier jamais le montant du TIP. Joindre obligatoirement le solde TIP non signé à votre chèque, sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans plier, sans agrafier. Ne signer aucun autre document à votre règlement.
- Par **Virement** : sur le compte de la Trésorerie de Nay : FR57 3000 1000 2208 4800 0000 0000 0000 0000 0000 0000. Précisez dans la zone « Objet libellé » : « Eau - CCPN » puis le n° de la facture indiquée au recto.
- En **numéraire** (dans la limite de 200€) : se présenter au guichet de la Trésorerie de Nay, 8 bis Cours Pasteur, BP 41, 64800 NAY, muni de votre facture. Horaires d'ouverture au public : Lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h et de 13h à 15h 30.

**RENSEIGNEMENTS, RECLAMATIONS**

- Si vous souhaitez obtenir des renseignements sur votre facture ou une réclamation à formuler, adressez-vous au SEAPN dont les coordonnées et horaires d'ouverture figurent au recto.
- En cas de difficulté de paiement de cette facture, vous devez vous adresser dans les meilleurs délais à la Trésorerie de Nay, 8 bis Cours Pasteur BP 41, 64800 NAY. Horaires d'ouverture au public : Lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h et de 13h à 15h 30.

**VOIES DE RECOURS**

Dans un délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L.1017-8 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée ou rectifier en saisissant le Tribunal d'instance (ou le Tribunal de Grande Instance, au-delà de 1000€).

## Annexe 6 : Détail des interventions en astreinte 2018

Date	Adresse intervention	Type de problème	Durée intervention (h)	Nuit	Weekend-end / férié
10/01/2018	IGON	manque de pression sur poteau incendie	1,5	x	
16/01/2018	15 chemin Escaraude COARRAZE	manque d'eau	1,5		
16/01/2018	Réservoir Asson Capbern	niveau haut	1	x	
20/01/2018	route d'Arthez-d'Asson BRUGES	fuite sur branchement	5		x
21/01/2018	2 rue Massenet NAY	fuite sur branchement	1,5		x
03/02/2018	quartier Garrenot ARTHEZ-D'ASSON	manque d'eau fuite sur conduite	3		x
03/02/2018	quartier Garrenot ARTHEZ-D'ASSON	manque d'eau fuite sur conduite	3		x
08/02/2018	Lotissement RIU DELANNE BOURDETTES	casse conduite par tiers	1		
08/02/2018	Lotissement RIU DELANNE BOURDETTES	casse conduite par tiers	1		
08/02/2018	rue Cardede BOURDETTES	casse conduite par tiers	1,5		
08/02/2018	rue Cardede BOURDETTES	casse conduite par tiers	1,5		
23/03/2018	Boeil-Bezing	fuite après compteur	1		
03/03/2018	Reservoirs Labatmale et Labacoue BENEJACQ	fuite sur conduite	7,5		x
02/03/2018	rue des Mimosas BENEJACQ	fuite sur conduite	2		
02/03/2018	rue des Bruyeres BENEJACQ	fuite sur conduite	2		
03/03/2018	Reservoirs Labatmale et Labacoue BENEJACQ	fuite sur conduite	4		x
09/03/2018	rue du lac ANGAIS	fuite sur conduite	2		
15/04/2018	quartier Bourdas FERRIERES	eau marron	1,5		x
15/04/2018	rue Gabizos ASSON	fuite après compteur	1		x
02/04/2018	Réservoir Lestelle	alarmes + manque d'eau	3		x
27/04/2018	8 rue des Pyrénées ANGAIS	fuite après compteur	1		
03/05/2018	avenue de la Gare COARRAZE	fuite sur conduite	5		
03/05/2018	avenue de la Gare COARRAZE	fuite sur conduite	5		
03/05/2018	avenue de la Gare COARRAZE	fuite sur conduite	5		
01/05/2018	4 rue notre Dame BENEJACQ	manque d'eau	1		x
21/05/2018	Lestelle Croix des hauteurs	fuite sur branchement	2,5		
21/05/2018	Réservoir Lestelle	défaut UV	1		
24/05/2018	18 rue de l'aubisque Coarraze	fuite avant compteur	1		
02/06/2018	lotissement Palmeraie NAY	ouverture compteur	1		x

02/06/2018	Réservoir Lestelle	défaut EDF	1		x
30/06/2018	8 lotissement Le Gabizos BORDES	fuite après compteur	1		x
30/06/2018	Traitement La Mouscle	défaut chlore	1		x
01/07/2018	rue des cimes BEUSTE	fuite après compteur	1		x
21/06/2018	Station de pompage Lestelle	travaux colonne forage	2		
19/06/2018	rue georges Clémenceau BENEJACQ	fuite sur conduite	2		
19/06/2018	21 Rue des Pyrénées BENEJACQ	fuite avant compteur	1		
23/06/2018	5 Rue d'Espagne COARRAZE	eau marron	1		x
20/06/2018	BENEJACQ rue des Mimosas	fuite avant compteur	1		
18/06/2018	Station de pompage Lestelle	Défaut	2,5	x	
05/06/2018	quartier Labacoue BENEJACQ	fuite sur conduite	2		
11/07/2018	rue du somport BENEJACQ	manque d'eau	1		
12/07/2018	ARROS-DE-NAY	fuite sur conduite	1		
12/07/2018	ANGAIS M DUMEREAU	fuite avant compteur	1		
13/07/2018	Reservoir Lestelle	défaut	1,5	x	
15/07/2018	38 rue Labat ASSON	fuite avant compteur	1		
02/07/2018	ASSON	fuite après compteur	1,5		
06/07/2018	rue ribère BEUSTE	casse branchement	1		x
17/07/2018	17 avenue du béarn NAY	fuite après compteur	1		
17/07/2018	15 route du Moulin BAUDREIX	fuite sur vanne	1	x	
21/07/2018	7 bis Rue du Prés du roy BORDES	fuite après compteur	1		x
21/07/2018	COARRAZE	fuite sur vanne	1,5		x
22/07/2018	33 rue de la Poste BRUGES	fuite avant compteur	2		x
22/07/2018	4 lotissement du Prés du Roy BENEJACQ	fuite avant compteur	1,5		x
19/07/2018	HAUT-DE-BOSDARROS	casse conduite	4		
19/07/2018	HAUT-DE-BOSDARROS	casse conduite	4		
21/08/2018	HLM COARRAZE	fuite conduite	1		
26/08/2018	Rue Bellevue BENEJACQ	fuite conduite	1,5		x
10/08/2018	54 rue de Lourdes BORDES	fuite avant compteur	1,5		
01/09/2018	CAPBIS	casse conduite /manque eau	6		x
02/09/2018	Station de pompage Lestelle	défaut EDF	1	x	
02/09/2018	Réservoir Lestelle	niveau très bas	1		x
29/09/2018	13 rue J Albret COARRAZE	fuite après compteur	1		x

28/09/2018	Quartier ARREGOTS BRUGES	casse branchement	2		
29/09/2018	20 chemin des Barthes PARDIES-PIETAT	fuite avant compteur	1		
29/09/2018	COARRAZE	fuite conduite	3,5		
11/09/2018	Traitement La Mouscle	Défaut présence eau	1	x	
14/09/2018	6 avenue du château ARROS-DE-NAY	fuite avant compteur	1		
14/09/2018	ARBEOST	casse branchement par tiers	3		
16/09/2018	3 impasse d'aspin BORDES	manque d'eau	1		
16/09/2018	Réservoir Lestelle	défaut débordement	2	x	
19/09/2018	44 rue des Pyrénées ANGAIS	fuite conduite	1,5		
24/09/2018	Quartier BENGUES ASSON	fuite conduite	3,5		
05/09/2018	Réservoir Lestelle	Défaut UV et EDF	1		
19/09/2018	Rue des pyrénées BENEJACQ	manque de pression	1		
24/09/2018	Quartier BENGUES ASSON	fuite conduite	3,5		
19/09/2018	44 rue des Pyrénées ANGAIS	fuite conduite	1,5		
10/10/2018	Réservoir COARRAZE Bas Service	Défaut niveau bas / intrusion	1		
20/10/2018	5 rue des Izards ANGAIS	fuite après compteur	1		
17/10/2018	7 rue de la Résistance COARRAZE	fuite avant compteur	1		
04/10/2018	rue de la Ribère BEUSTE	casse conduite	4		
05/10/2018	Réservoir ANGAIS	alarme intrusion	1		
05/10/2018	rue de la Ribère BEUSTE	casse conduite	1		
05/10/2018	65 route Saint-Vincent COARRAZE	fuite après compteur	1,5		
25/10/2018	1 bis rue d'Ossau ANGAIS	fuite avant compteur	1		
27/10/2018	4 bis rue de la Gare ANGAIS	fuite après compteur	1,5		
03/11/2018	Caserne pompier NAY rue de la poste NAY	Manque d'eau	1,5		
17/02/2018	Réservoir Lestelle	défaut débordement	1	x	
19/12/2018	Bâtiment Antenne Eau BENEJACQ	appel sécurité intrusion	1	x	
22/12/2018	16 rue de la croix de Mirot BEUSTE	manque de pression	1		x
08/12/2008	chemin rural dit de BREQUAT LESTELLE	fuite avant compteur	1,5		x
01/12/2018	1 route des pyrénées BALIROS	fuite avant et après compteur	2,5		
01/12/2018	3 avenue Jean Seigneres NAY	fuite conduite_ Balisage	1		
16/12/2018	Réservoir Lestelle	Défaut EDF	1		x
29/12/2018	Bâtiment Antenne Eau BENEJACQ	appel sécurité intrusion	1		x
30/12/2018	rue du séchoir ASSON	fuite sur branchement	1		x

**Annexe 7 : Travaux de l'exercice 2018**

<b>AEP exercice 2018</b>		
<b>COMMUNES</b>	<b>Nom Opération/Lieu</b>	<b>Commande €HT</b>
BENEJACQ	Rue Victor Hugo	40 665,98
BENEJACQ	Rue Bellevue	31 849,03
LESTELLE	maillage Lestelle/Igon	62 863,50
ARROS DE NAY	chemin de Crampe	13 034,62
COARRAZE	Rue des Eglantines	54 069,18
BENEJACQ	Rue des Pyrénées	305 305,28
BAUDREIX	rue Estibette/saint Vincent/Ossau/Gave	185 212,28
BORDES	Avenue Szydowski	83 535,95
MIREPEIX	Rue du Souvenir Français	22 949,38
MONTAUT	Chemin Communal dit de Haou	42 837,77
ARROS DE NAY	Chemin Camy Mahourat	19 787,36
BEUSTE	Rue Ribère jusqu'à Rue des Cîmes	236 762,30
		<b>1 098 872,63</b>

## **Annexe 8 : Détail des interventions effectuées sur les ouvrages en 2018**

Un programme de réhabilitation des ouvrages a été initié en 2018 avec le Cabinet Merlin comme maître d'œuvre afin de pouvoir lancer ce programme de travaux en 2019 pour une durée totale de 4 ans. Cela correspond à un investissement global de 1 400 000 € HT pour 5 ouvrages principaux (Coarraze Bas service, Sarramayou, Asson Capbern, Arros de Nay et Ville de Nay).



Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement  
(loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)  
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE



L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2018  
CHIFFRES 2017

# L'agence de l'eau vous informe



## LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2015, le prix moyen de l'eau sur le bassin Adour-Garonne était de 3,96 € TTC/m<sup>3</sup> (Source SISPEA).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA

## POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.



## QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE ?

En 2017, le montant global des redevances perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à environ 290 M€ dont 240 M€ en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques.



### Redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau en 2017 ?

## UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2017 elles ont représenté 370 M€ environ.



### Aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau en 2017 ?

## EXEMPLES D' ACTIONS AIDÉES EN 2017 PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

En 2017, l'agence de l'eau Adour-Garonne a accompagné 8 725 projets.

### POUR DÉPOLLUER LES EAUX

En 2017, environ 150 M€ d'aides ont été consacrés à la résorption des pollutions domestiques, ainsi :

- 56 nouvelles stations d'épuration ont été mises en fonctionnement. Elles permettent de traiter les rejets de 97 000 Équivalent Habitants.
- Plus de 3 000 installations d'assainissement non collectif ont été réhabilitées avec l'aide de l'Agence, ce qui confirme la forte dynamique impulsée par l'Agence et relayée par les collectivités.

### POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

En 2017, 40 M€ d'aides ont été consacrés à l'eau potable (hors appel à projets « fuite dans les réseaux »), ainsi :

- 151 procédures de mise en place de périmètres de protection de captage d'eau potable ont été lancées
- des travaux ont été engagés sur 267 captages d'eau potable,
- 192 unités de distribution non conformes ont été supprimées.
- sur les 81 captages prioritaires identifiés sur le bassin, une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute est engagée sur 54 d'entre eux. Les autres captages ont fait l'objet en 2017 d'une étude de délimitation de leur aire d'alimentation, portée par l'Agence.

### POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

En 2017, environ 50 M€ d'aides ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- 1 750 km de cours d'eau ont pu être restaurés,
- 132 ouvrages ont été équipés sur les cours d'eau en vue d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et du transport des sédiments).

### POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET TOXIQUES

- Les aides accordées par l'Agence en 2017 permettront la réduction de pollutions de plus de 250 tonnes annuelles de DCO (demande chimique en oxygène).
- En 2017, quasiment tous les investissements (ou études) financés par l'agence de l'eau ont porté sur des masses d'eau en état dégradé.

### POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- Sur le bassin, plus de 110 M€ d'aides ont été attribués en faveur des collectivités rurales dans le cadre de la solidarité entre territoires urbains et ruraux.
- À l'international, environ 50 projets ont été soutenus dans plus de 20 pays différents.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux — SDAGE — en application de la DCE — Directive Cadre sur l'Eau —, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale :

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des SDAGE.

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé de l'environnement. Elles regroupent 1 700 collaborateurs et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.





## L'agence de l'eau Adour-Garonne

### La carte d'identité du bassin Adour-Garonne

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km<sup>2</sup>, soit 1/5e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat éparé.

C'est un bassin essentiellement rural ; sur les quelque 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne  
90 rue du Férétra  
CS 87801  
31078 Toulouse cedex 4

Tél. 0561363738  
Fax 0561363728

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne :  
[www.eau-adour-garonne.fr](http://www.eau-adour-garonne.fr)



@Adour\_Garonne

Conception et réalisation : Délégation à la Communication (AERM)  
© avril 2018, Agence de l'eau Adour-Garonne - Crédits photos : F. Durcoult, N. Leblanc.



## La qualité des rivières sur smartphone et tablette

Toutes les données sur la qualité des eaux des rivières, et les poissons qui les peuplent, peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.



Téléchargez l'application gratuitement  
Flashez directement le QRCode  
L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.

LES  
AGENCES  
DE L'EAU

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE  
DE L'ÉCART DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

